Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 106 (1970)

Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

7

396

Montreux, le 27 février 1970

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur
et bulletin corporatif

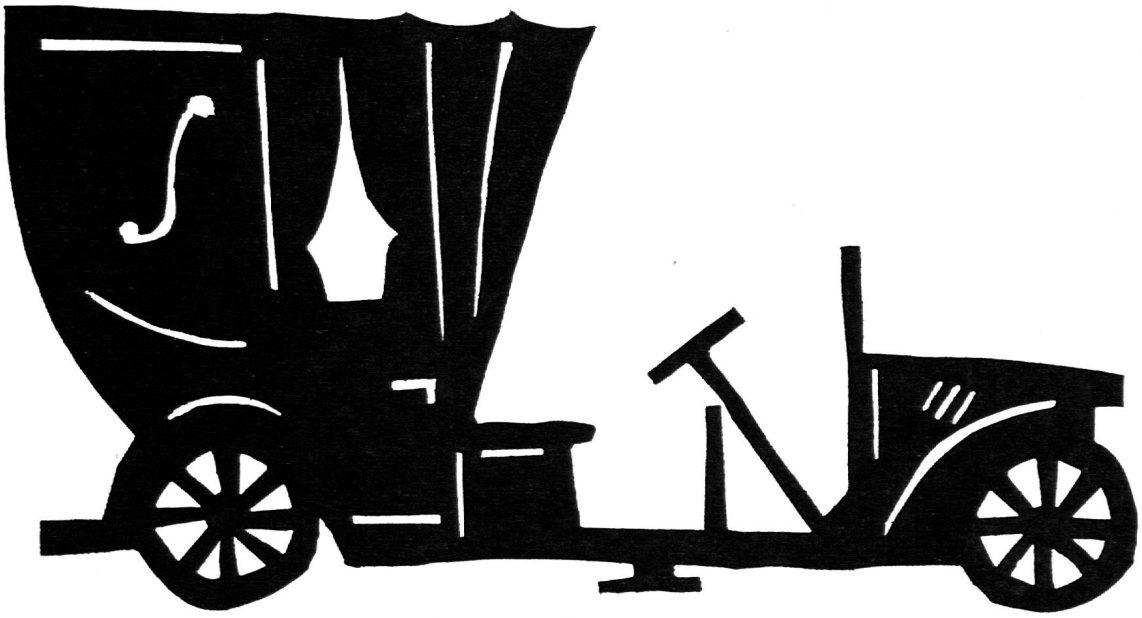

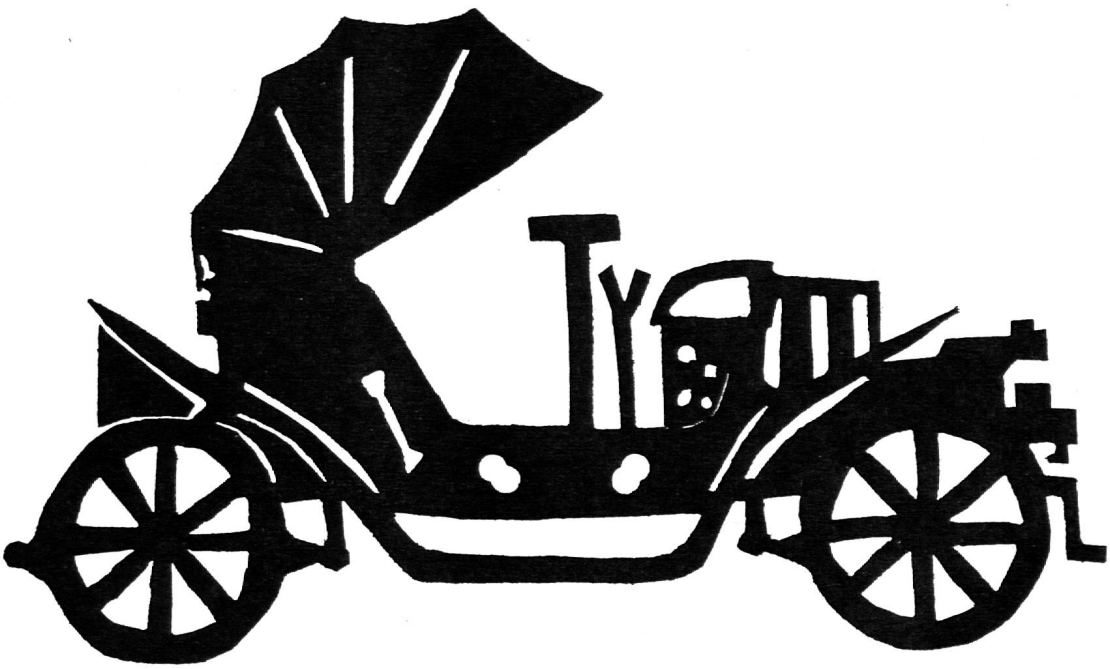

Moyens de transport et voies de communication

AUTOMOBILES ANCIENNES

linos gravés, 20 × 30 cm., élèves de 13 ans, Collège de l'Elysée, Lausanne

10e DIDACTA
Bâle 1970
28 Mai
1er Juin

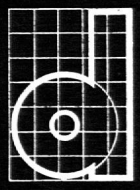

Foire Européenne du Matériel Didactique Bâle Suisse

LOTERIE ROMANDE

le nouveau stylo
CARAN D'ACHE
écrit...
100,000x
la longueur de sa cartouche **GOLIATH**

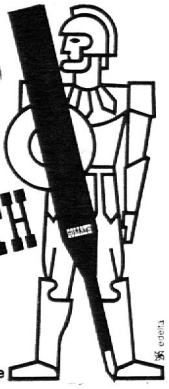

pointe acier inoxydable

40e salon auto genève 12-22 mars 1970

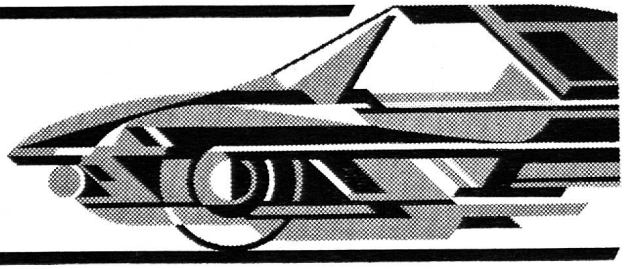

Création d'une œuvre originale

Le 13 juin 1970, au Théâtre de La Chaux-de-Fonds, la troupe du Théâtre populaire romand présentera en création son 19e spectacle dans le cadre des manifestations annexes à la discussion d'un important rapport sur la formation continue. Il s'agit de :

DOUBLE MIGRATION DE JOB CARDOSO
de Pierre Halet
Musique et chansons d'Emile de Ceuninck
Chorégraphie d'Achille Markow
Décor et costumes d'Alain Roy
Réalisation de Charles Joris

Job Cardoso habite une région pauvre. Pour faire comme les autres et pour fuir les femmes qui se moquent de lui, il s'engagera auprès d'un bureau de recrutement et partira dans un pays hautement industrialisé dans l'intention d'y faire fortune. Après de nombreuses pérégrinations, il reviendra au village comme le font tous les riches expatriés. Ce retour se fait en grandes pompes. Malheureusement, c'est dans un cercueil de luxe.

L'originalité de l'œuvre ne se situe pas tant au niveau du scénario, mais plutôt dans sa réalisation. L'auteur a accepté d'écrire les dialogues de la pièce en collaboration avec la troupe du TPR tout en gardant sa place prépondérante. Les précédentes expériences de ce genre, tentées par la troupe romande, avaient été couronnées de succès. De plus, Charles Joris désire monter un spectacle très enlevé, une espèce d'opéra, critique et baroque. A travers une certaine richesse de moyens, il souhaite dégager un style particulier de théâtre à tous les niveaux d'écriture.

Il allait de soi, pour le comité d'organisation, que l'on fasse appel au Théâtre populaire romand pour assumer la partie culturel du Congrès 1970. En effet, cette troupe, par son action, contribue à l'enrichissement culturel des Montagnes neuchâteloises, de la Suisse romande. De plus, par son choix, le comité d'organisation voulait manifester sa satisfaction à une troupe qui fait beaucoup dans le domaine scolaire, en montant des spectacles adaptés, en animant des leçons et en demandant la collaboration des enseignants.

Le choix de l'œuvre représente le résultat d'un mode de collaboration nouveau. Le TPR a proposé à une commission ad hoc cinq œuvres qui correspondaient à ses préoccupations. La commission a finalement opté pour le texte de Pierre Halet car il permettait la mise en scène d'un spectacle divertissant, d'un spectacle complet. Il permettait aussi d'explorer de nouvelles formes d'expression et, surtout, le TPR n'aurait pu se lancer dans cette expérience sans un soutien extérieur. Cet élément a été déterminant. Nous ne serons pas les seuls à bénéficier ainsi de nos revenus. Nous en ferons profiter les autres. Le TPR mérite notre soutien et le public romand, dès septembre, pourra applaudir un spectacle original, nouveau dans son esprit.

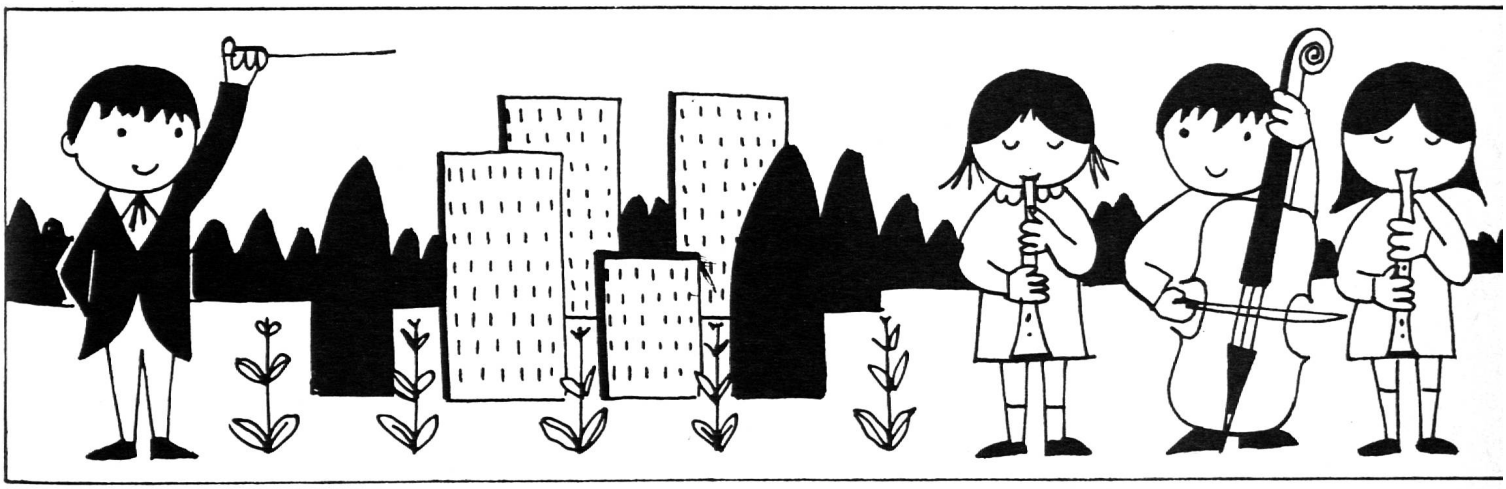

Une comédie musicale, une création

comité central

Commission pour le choix de lectures

Rapport sur l'exercice 1969

Dans notre précédent rapport, nous émettions quelques considérations désabusées et quelques vœux. Cette année-ci nous retrouve plus optimistes.

Commençons par remercier les départements et les sociétés qui ont maintenu leur intérêt à l'endroit de notre activité, à vrai dire quelque peu réduite sur le plan pratique, nous dirons plus loin pourquoi. Notre gratitude particulière est acquise à la SPG qui a augmenté de 100 francs sa subvention.

Nos remerciements vont aussi à plusieurs maisons éditrices auxquelles nous devons une amélioration certaine de la qualité des livres présentés. Nous citerons entre autres Larousse, Rencontre, Hachette, Alsatia, les Presses de la Cité, Bias et la Farandole. Nous enregistrons avec plaisir que la proportion des ouvrages édités en Suisse a passé de 16,5 % en 1967, et de 20,63 % en 1968 à 31,3 % cette année. C'est là une progression réconfortante.

1969 fut pour la commission une année vécue dans l'interrogation, d'où une certaine retenue. En effet, la transformation envisagée de l'« Educateur » doit entraîner obligatoirement une mue considérable du Bulletin bibliographique. Aussi deux séances extraordinaires se tinrent-elles le 8 mars et le 9 novembre. La première ne fut qu'une approche au cours de laquelle notre excellent collègue Maurice Evard se chargea de rédiger un avant-projet qui fut adopté lors de notre deuxième entrevue, puis envoyé au comité de la Romande. Nous y proposons de vastes changements et un élargissement considérable. Nous osons croire que ces suggestions ont été bien accueillies. Mais pour l'instant, les choses en sont là et, connaissant tout le travail qui accapare nos instances supérieures en cette année de congrès romand, nous saurons attendre.

Ainsi qu'il est dit plus haut, 1969 a été une année « réservée » durant laquelle nous n'avons fait paraître que 4 cahiers de 8 pages au lieu d'un ou deux de 16 pages sur les quatre habituels. De là vient le bénéfice inattendu de l'exercice. On le jugera tout à fait exceptionnel si l'on sait qu'un feuille de 16 pages coûte environ 500 francs de plus qu'une de 8 pages.

Que contiennent ces 32 pages ? Voici : 27 ouvrages destinés aux enfants de moins de 10 ans, 43 réservés aux jeunes de 10 à 16 ans et 46 aux bibliothèques populaires, proportion un peu forte peut-être, mais due à un nombre inhabituel de monographies et d'ouvrages spécialisés. En outre, nous avons classé sous la rubrique « Nous avons reçu » 8 ouvrages soit insignifiants soit déjà examinés dans une édition antérieure. Ce sont donc 124 livres que les cinq membres de la commission ont appréciés, ce qui porte le total dès la fondation du Bulletin bibliographique à 7417, soit, pour les 66 fascicules, une moyenne de 122 par année.

Comme indiqué déjà, nous avons montré cette année une économie par trop prudente qui nous vaut de boucler nos comptes avec un résultat extraordinairement favorable. Voyez plutôt :

1969		Doit
2 février	Solde actif	477.80
27 janvier	Subvention tardive 1968 SPG	100.—
26 juin	Subvention 1969, Etat de Vaud	300.—
	Report	877.80
18 août	Subvention Département fédéral de l'intérieur 1969	700.—
12 septembre	Subvention 1969, Etat de Berne	150.—
12 septembre	Subvention 1969, Etat de Neuchâtel	100.—
25 septembre	Subvention 1969, SPN	200.—
2 octobre	Subvention 1969, SPG	200.—
8 octobre	Subvention 1969, SPJ	200.—
10 octobre	Subvention 1969, Etat de Genève	200.—
28 novembre	Subvention 1969, SPV	200.—
1970		
4 février	Subvention 1969, SPR	250.—
4 février	Bonification imprimerie, 7½ % de 1125,35	84.40
4 février	Intérêt sur compte courant BCV No 271 099	7.66
	Total du Doit	Fr. 3169.86

1969		Avoir
2 février	Séance annuelle, repas, déplacements	158.95
28 février	Imprimerie Corbaz, Montreux, 250 enveloppes C6	42.—
9 novembre	Séances extraordinaires des 8 mars et 9 novembre	195.30
1er décembre	Honoraires 1969 du secrétaire-caissier	300.
1970		
4 février	Impression du Bulletin bibliographique	
	1re feuille, 8 pages	280.55
	2e feuille, 8 pages	281.70
	3e feuille, 8 pages	281,95
	4e feuille, 8 pages	281.15
4 février	Frais de brochage des 4 cahiers	105.—
4 février	Ports et frais sur c.c. BCV No 271 099	2.46
4 février	Impôt 30 % prélevé par BCV sur c.c.	2.30
5 février	Frais de correspondance, envois, etc., secrétaire	60.10
	Total de l'Avoir	Fr. 1991.46

Total de l'Avoir	1991.46
Bénéfice de l'exercice	1178.40
Total du Doit = Sommes égales	3169.86

Lausanne, le 15 février 1970,

le secrétaire-caissier :
A. Chevalley

un but d'excursion
pour course d'école
l'historial suisse de nyon
seul musée de cire en suisse
quai des alpes
tél. (022) 61 35 20

vaud

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au 27 65 59.

Appel aux membres de la SPV

Trois sièges sont à repourvoir au sein du Comité central

lors du congrès du 9 mai 1970

Art. 39 des statuts :

Le Comité central est composé de cinq membres, présentés par les sections, nommés par l'assemblée générale, au scrutin de liste, à la majorité relative.

Les candidatures doivent parvenir au CC au moins 8 jours avant l'assemblée générale.

Il ne peut être pris plus de 2 membres dans le même district.

Les membres sortant du CC restent en fonction pendant 4 ans. Les membres sortant de charge ne sont pas immédiatement rééligibles.

Le bulletin...

Entrée en matière refusée

PG

Cotisations 1970

L'assemblée générale du 7 février a fixé les cotisations 1970 comme suit :

membres actifs	Fr. 60.—
membres auxiliaires	Fr. 12.—

Il n'y a donc aucune modification par rapport à l'année précédente.

Les membres actifs et auxiliaires de toutes les sections SPV, sauf Morges, Nyon, Rolle et Saint-Croix, ajouteront à ce montant leur cotisation locale de Fr. 3.—.

Nous vous invitons à payer votre contribution au moyen du bulletin de versement / carte membre encarté dans l'« Educateur » de ce jour, d'ici au 30 avril 1970. Ce délai écoulé, le montant des cotisations sera pris en remboursement.

Merci d'avance.

Le CC SPV

Le régent-armailli n'est plus

Henri Nicolier est mort. Avec lui disparaît une époque, une figure, un sage.

Qui n'a pas connu cet instituteur des temps héroïques pour qui l'enseignement était une vocation ? Lorsque j'ai fait sa connaissance, il y a dix ans, il y avait un bon nombre d'années qu'il était à la retraite et pourtant, les problèmes scolaires n'avaient pas de secrets pour lui.

Qui n'a pas connu cet armailli, aimant son pays, sa vallée des Ormonts, fin connaisseur de nos traditions et de notre patois vaudois ?

Ces deux personnalités ne faisaient qu'une chez Henri Nicolier et c'est pour cette raison, je crois, que son contact procurait un enrichissement particulier. Puisse son souvenir laisser en tous ceux qui l'ont connu un peu de cette sagesse et de cette compréhension dont Henri Nicolier était pénétré. A sa famille, nous exprimons nos messages de sympathie.

PG

Etude des rapports des sections pour l'octroi d'un certificat

La majorité des sections sont contre ce projet. (11 voix contre 6).

Objections :

1. Discrimation supplémentaire pour les élèves avec ou sans certificat.
2. Tous les renseignements sont dans le livret scolaire.
3. Pas d'innovation pendant le changement de structures.
4. Les classes terminales ne sont pas généralisées.
5. Le certificat est accordé quand l'élève n'en a plus besoin. Il a déjà été agréé par son futur patron.

Toutefois nous relevons plusieurs idées intéressantes pour l'avenir dans les avis favorables.

1. Les élèves dont l'intelligence s'éveille sur le tard auraient la possibilité de voir leur travail sanctionné par un résultat tangible.
2. Introduire l'idée de concours pour l'obtention de ce certificat.
3. Introduire les stages dans les différents corps de métier pour aider le choix de l'élève.

Nous retenons des idées précédentes le point suivant :

Après les stages, faire réaliser à l'élève un travail sur ce qu'il a vu ou fait (exposés, dessins...), ce qui nous permettrait d'aller discuter avec le patron éventuel en ayant une base valable.

Ce serait la première partie du certificat.

La deuxième partie du certificat serait constituée d'un travail « scolaire » en rapport avec l'option choisie.

Malgré ces idées optimistes, nous concluons en proposant le renvoi de ce projet jusqu'à ce que la nouvelle structure soit en place et nous souhaitons qu'à ce moment il soit remis à l'étude.

(Rapport de la séance du 21 janvier 1970, où deux membres étaient présents.)

Commission Croix-Rouge de la jeunesse

Présidée par M. Petitpierre, la CCRJ s'est réunie le 17 décembre dernier.

M. J.-P. Villard présenta un rapport sur le camp international de Karlsminde en Allemagne où il est allé avec 10 garçons de classes terminales. La commission examina les difficultés d'organisation d'un tel camp.

M. Joost, dans son exposé, souleva le problème du secourisme dans les classes. Considérant l'importance du secourisme pour nos élèves, la commission souhaite que les cours, donnés par des personnes spécialisées, deviennent obligatoires le plus tôt possible.

Pour la commission
la secrétaire :
M. Beauverd

Colonies de vacances « Mimosa »

La vente du mimosa étant passée, nous vous prions d'inscrire vos enfants nécessitant un séjour à la mer ou à la montagne, le plus vite possible.

Nos colonies sont à :

KERFANY,	en juillet, 28 jours	
	pour garçons et filles de	7 à 12 ans
BRETAGNE,	en août, 28 jours env.	
	pour garçons et filles de	7 à 12 ans
CABOURG,	en août, 28 jours	
	pour garçons et filles de	9 à 12 ans
CAP BRETON,	en août, 28 jours	
	pour garçons de	14 à 16 ans
FINHAUT,	en août, 28 jours	
	pour garçons et filles de	7 à 12 ans

Les pensions et voyages compris sont de Fr. 450.— pour la mer et de Fr. 270.— pour la montagne. Le prix ne doit pas arrêter l'envoi d'un enfant délicat de santé ou de milieu familial difficile. Votre part « Mimosa » et le Fonds vaudois assurent le séjour.

Demandez un bulletin d'inscription que vous nous retournerez au plus vite avec un certificat médical de l'enfant à :

CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE
Secrétariat vaudois Tél. 24 60 00
1008 Prilly 1, chemin du Platane

« Faits d'aujourd'hui »

Cette brochure illustrée présente, en huit pages, le minimum d'information sur l'alcool que doit connaître un adolescent du XXe siècle.

Les directions de 22 écoles primaires et secondaires du canton viennent d'en commander plus de 2000 exemplaires qu'elles remettront aux élèves terminant leur scolarité.

Les classes isolées dans de petites localités et celles qui n'ont pas eu connaissance de notre offre peuvent obtenir gratuitement les exemplaires qui leur sont nécessaires.

Adresser les commandes à : Ed. Cachemaille, instituteur, 24, chemin de Villardiez, 1009 Pully.

Association des maîtresses enfantines

L'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises a tenu dernièrement son assemblée générale. Au cours de celle-ci, le comité a été renouvelé de la façon suivante :

présidente :	Mme Emmy Nicollier, Lausanne
vice-présidente :	Mme Renée Regamey, Lausanne
caissière :	Mlle Françoise Badoux, Pully
secrétaire :	Mme Arlette Chantrens, Penthalaz
membres :	Mme Antoinette Pasche, Veytaux
	Mme Yvonne Cook, Lausanne

Yverdon — Retraite du directeur des écoles primaires

Après avoir consacré 45 ans à l'école vaudoise, M. Clément Mermoud a fait valoir ses droits à une retraite amplement méritée.

Breveté de l'Ecole normale à 19 ans, M. Mermoud a d'abord été nommé à Baulmes en 1924. C'était à une époque où il y avait pléthore d'enseignants. Ce furent ensuite aux élèves de Polliez-le-Grand d'apprécier ses qualités pédagogiques. En 1935, titulaire du brevet primaire supérieur, il prit la tête de la classe du Pont. Yverdon fit appel à ses compétences en 1944. Quinze ans plus tard les autorités de cette même ville lui confièrent la direction des écoles primaire, poste qu'il occupa pendant une dizaine d'années.

M. Mermoud a pris ses fonctions au moment où de lourds problèmes démographiques se posaient. Il a dû déployer toute son énergie pour obtenir les enseignants et surtout les locaux indispensables à une ville en pleine expansion.

Sa pondération et son égalité d'humeur ont été hautement appréciées. M. Mermoud a su conseiller ses subordonnés avec le doigté d'un homme soucieux d'engager son interlocuteur à se dépasser et à se renouveler. Ses critiques constructives visaient à promouvoir cette recherche de la perfection que chacun se doit de poursuivre. Son tempérament calme et conciliant avait raison de bien des situations délicates. Durant son mandat, ce directeur n'a jamais abusé de son autorité. C'est là une qualité que les maîtres et maîtresses d'Yverdon ont appréciée. Nous lui disons notre reconnaissance pour avoir entretenu un climat de confiance réciproque si nécessaire à la bonne marche de l'école.

Déchargé de ses lourdes responsabilités, M. Mermoud aura désormais davantage de temps pour se consacrer à sa famille et à ses recherches littéraires. Qu'il veuille bien accepter nos vœux de longue et fructueuse retraite.

KAFA
Pourquoi abuser...
1 seul comprimé ou poudre
KAFA
soulage rapidement.
Maux de tête - Névralgies
Refroidissements - Maux de dents
Rhumatismes - Lumbagos
Sciatiques - Règles douloureuses

genève

Tout article, tout communiqué concernant la rubrique genevoise doit être adressé au correspondant: Gilbert Meuwly, 39, Vidollet, 1202 Genève

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du mardi 17 février à la salle 48 de l'Université

Bravant les intempéries, plus de 70 membres se sont retrouvés à cette assemblée. Nous avons abordé les sujets suivants :

1. CIRCE, école romande

Lors de la séance d'information du 4 février à Lausanne, à laquelle la presse romande a fait un large écho, nos délégués ont appris :

— que l'idée de l'école romande avait été lancée par le congrès de la SPR, à Bienne, en 1962 ! ! ! Les instituteurs avaient alors proposé un plan d'études commun (CIPER) ;

— que la conférence des directeurs de l'enseignement primaire avait confié à la CIRCE (présidée par M. Nussbaum) l'examen de ce plan d'études. La CIRCE a ensuite nommé un responsable à plein temps, M. André Neuenschwander, tandis que M. Jean Cavadini était nommé, par la conférence des directeurs, délégué à la coordination scolaire ;

— que la CIRCE a créé des sous-commissions pour étudier, dans chaque branche, les propositions de la CIPER. Ces sous-commissions comptent deux membres par cantons : un enseignant et un spécialiste (par exemple, un maître de méthodologie). Ces membres ont été choisis par les départements ;

— que le début de l'année scolaire sera fixé en automne ;

— que la scolarité obligatoire commencera à 6 ans ;

— que les programmes des quatre premiers degrés sont pratiquement achevés ;

— qu'un institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP) est créé et que M. Samuel Roller en sera le directeur ;

— que la semaine scolaire comptera toujours 9 demi-journées.

A la suite de cette séance d'information, les associations professionnelles ont constaté qu'elles n'avaient pas été associées aux travaux de la CIRCE. Elles demandent à recevoir rapidement une information détaillée et à participer à l'élaboration des programmes dans le cadre de la CIRCE.

Il ne s'agit pas de s'opposer à l'école romande car nous courrions le risque. entrevu dans l'initiative du parti des artisans et bourgeois de Berne, d'une école « suisse », avec ministre fédéral de l'éducation...

Dans un avenir rapproché, les chefs de départements et les présidents d'associations professionnelles se réuniront séparément pour étudier les modes de collaboration tandis que chaque enseignant devrait recevoir une information écrite sur l'état actuel des travaux.

2. SPR

En avril, l'assemblée des délégués SPR se prononcera sur une nouvelle structure de la société. Les Genevois y auront une place importante puisque c'est eux qui devront former le bureau. Les candidatures de Brun, Jaecklé, Jaton, Marelli et Maspéro sont approuvées par acclamation.

Dates à retenir : 13 et 14 juin, Congrès SPR, à La Chaux-de-Fonds.

3. Séances de délégations

Depuis quelques mois, nous publions régulièrement dans l'« Educateur » les problèmes abordés en séances de délégations, mais sans réactions de votre part. Serait-ce que vous approuvez pleinement notre action ?

a. **Classes d'accueil**

Le comité a proposé à la DEP la création de classes d'accueil. Quelques inspecteurs étudient ce problème. Une réponse doit nous être fournie avant Pâques.

b. **Clés**

La Ville de Genève refuse de donner des clés à tous les instituteurs mais accordera de larges dérogations. Les demandes doivent être adressées à la DEP. Profitez-en !

c. **Expérimentations**

Qu'en est-il actuellement :

a. Psychologues scolaires : nous avons un représentant qui suit l'expérience dans chaque bâtiment concerné.

b. Entrée des enfants de l'école enfantine à 13 h. 30 : nous avons donné notre accord pour cette expérimentation dans certaines écoles, mais aucun représentant de la SPG n'y est associé.

c. Programme de sciences : la décision a été prise sans que nous puissions nous y opposer et nous n'avons même pas pu participer à l'expérimentation.

d. Maths modernes : un rapport très complet, signé par M. Hutin, nous été remis lors de la séance de délégations du 4 février. Nous avons demandé à la DEP que ce rapport extrêmement intéressant et qui situe bien le problème soit envoyé non seulement à ceux qui participent actuellement à l'expérience, mais également à tous les enseignants qui seront touchés dans un avenir plus ou moins rapproché par l'introduction de cette nouvelle mathématique.

Nous souhaitons que la SPG puisse participer aux expérimentations tentées par le département ; elle souhaite aussi pouvoir mener certaines expériences dans les classes, avec l'autorisation de la DEP.

4. Champ d'action de la SPG

Ces dernières semaines, des membres et des groupements ont demandé au comité de prendre position sur les sujets suivants :

livre rouge, initiative sur l'exportation d'armes, semaines de la paix, etc.

L'article 3 des statuts est très vague. L'assemblée décide, après discussions, à l'unanimité, moins 20 abstentions, de l'interpréter comme suit :

Le comité ne prendra pas position dans tous les cas ne concernant pas directement l'école.

Les raisons exprimées par l'assemblée sont les suivantes :

— politisation des débats, avec risque de scission ;

— respect de la liberté personnelle des membres ;

— danger de heurter l'opinion publique.

Mais cette décision n'empêche pas nos membres de s'engager personnellement voir dans certains cas d'informer leurs collègues (par exemple par la voie de l'« Educateur » rubrique « Tribune libre »).

Communications du comité

Commission des maîtres de classes spécialisées

Nous rappelons aux maîtres concernés la séance de consultations du vendredi 27 février, à 20 h. 30, au Café des Sports, place des Charmilles.

Repas SPG

Le comité a décidé de renouer avec une tradition qui voulait que l'on fêtât comme il convient les membres qui avaient pris leur retraite et les membres d'honneur.

C'est pourquoi nous vous invitons à réserver votre soirée du **vendredi 13 mars.**

Vous recevrez prochainement tous les renseignements concernant cette rencontre amicale des enseignants.

Cotisations

Nous nous permettons de vous rappeler que le compte de chèques postaux : 12 - 17996 attend votre versement annuel de Fr. 60.—.

Le comité

Laissez-les chanter !

A propos des « leçons de solfège, 5e année » de Jean Delor.

Nous avons reçu les fiches de solfège de 5e année ; nous les avons parcourues et l'inquiétude est née.

Inquiétude de voir l'importance donnée au solfège. Les maîtresses de 4e année, qui utilisent depuis plusieurs années de telles fiches, estiment qu'il faut trois quarts d'heure pour en enseigner le contenu aux enfants. Quel temps restera-t-il à l'instituteur de 6e qui ne dispose que de 45 minutes pour l'éducation musicale ? Devra-t-il appliquer à la lettre la phrase « un chant nouveau par mois » soit en une année : 1 chant patriotique, 2 chants obligatoires, 1 chant de Noël, 1 chant pour les promotions, et 2 ou 3 chants qu'il pourra... choisir ?

Pauvre programme ! Pauvres élèves ! Et bien heureux les scouts et les enfants des colonies de vacances qui chanteront encore à la veillée ou au feu de camp.

Inquiétude quant à la manière d'envisager cet enseignement. Le solfège, tel qu'il est proposé dans ces fiches, donne-t-il aux élèves l'envie de chanter N'y a-t-il pas d'autres méthodes plus vivantes ?

Inquiétude enfin face à une nouvelle méthodologie. Le maître est-il obligé d'utiliser ces fiches, d'en respecter la répartition par semaine ? Ou peut-il les considérer seulement comme un appui, une référence ?

Si pour ce dernier point il n'y a pas de doute pour le comité, nous attendons par contre vos réactions face aux deux premiers problèmes : importance du solfège et méthode.

Le comité

Association genevoise des maîtres d'éducation physique

Vacances blanches

Lieu : Thyon-Les Collons (val d'Hérémence).

Dates : 1er séjour : 22 au 30 mars 1970 (9 jours) ;
2e séjour : 31 mars au 5 avril 1970 (6 jours) ;
3e séjour : 22 mars au 5 avril 1970 (15 jours.

Prix : 1er séjour : Fr. 235.— (non membres Fr. 250.—) ;
2e séjour : Fr. 160.— (non membres Fr. 170.—) ;
3e séjour : Fr. 390.— (non membres Fr. 410.—).

Les conjoints paient comme les membres.

Ces prix comprennent :

a. le voyage Genève - Thyon et retour en voitures (les conducteurs seront indemnisés) ;

b. la pension complète ;

c. l'utilisation illimitée de : 1 télécabine ; 1 télésiège ; 8 téléskis ;

d. chaque jour 2 heures de ski avec un instructeur.

Logement : Cabane de Thyon, altitude 2028 m., située au milieu des champs de ski. Grande terrasse ensoleillée pour le repas de midi. Neige assurée jusqu'à fin mai. 9 heures de soleil par jour. Cuisine très soignée.

Plusieurs dortoirs très bien chauffés.

Renseignements : Toutes les personnes inscrites recevront un accusé de réception de leur inscription et tous les renseignement quelques jours avant le départ.

Les personnes que l'un de ces séjours intéresse peuvent obtenir une formule d'inscription auprès de M. Eric Visinand, 38, chemin Sarasin, tél. 34 88 90.

Tournoi de football en salle

Depuis le mois de novembre, de nombreux collègues se retrouvent à Onex-Parc pour se « défouler », en tapant allégrement dans un ballon rond. Voici les résultats du premier tour :

18 novembre

Hertig - Kuhfuss 6-5 ; Hertig - Benzieng 3-2 ; Kuhfuss - Benzieng 5-4.

25 novembre

Bermond - Déage 5-4 ; Bermond - Piguet 6-4 ; Piguet - Déage 6-6.

2 décembre

Kuhfuss - Bermond 4-3 ; Kuhfuss - Piguet 4-5 ; Benzieng - Bermond 4-9.

9 décembre

Kuhfuss - Déage 7-1 ; Hertig - Bermond 5-7 ; Déage - Hertig 5-6.

16 décembre

Benzieng - Déage 5-18 ; Benzieng - Piguet 2-8 ; Hertig - Piguet 4-4.

Classement du premier tour :

1. Bermond, 8 points ; 2. Hertig, 7 points ; 3. Kuhfuss, 6 points et Piguet, 6 points ; 5. Déage, 3 points ; 6. Benzieng, 0 point.

G. Meuwly.

A VENDRE D'OCCASION
pour jardin d'enfants

11 tables et 11 chaises en bois,
tout le matériel sensoriel,
précalcul et prélecture,
livres de chants, poésies et histoires

En bloc : Fr. 700.—

Ce matériel sera exposé les samedis 28 février et 7 mars, de 13 h. à 15 h.

Prendre rendez-vous entre 19 h. et 20 h. : Aubonne, tél. 76 52 33.

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400 Le Locle, téléphone (039) 5 32 29.

Voyage de printemps 1970 à Budapest

(8 jours : du 6 au 13 avril)

Itinéraire : Le Locle - La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel - Zurich - col de Kerenzenberg - col de l'Arlberg - Innsbruck - Salzbourg - **Vienne - BUDAPEST** - lac Balaton - Vaduz - Suisse.

Prix (approximatif) : Fr. 550.— (car, repas et logement).

Passeport en règle et **visa** obligatoires.

Délai d'inscription : 12 mars.

Circulaire détaillée et bulletin d'inscription à demander à : M. Willy Guyot, 40, rue Georges-Perrenoud, 2400 Le Locle.

Dans les sections :
District de Boudry

Comité pour 1970 :

président :	M. Jean-Jacques Bolle, Boudry
vice-président et	M. Gilbert Philippin, Peseux
délégué au CC :	M. Marc-A. Grandjean, Boudry
caissier :	M. Roger Schwab, Colombier
secrétaire :	M. Georges Montandon, Peseux
assesseurs :	M. Yves Demarta, Bevaix
	Vacant

Délégués à l'assemblée des délégués SPN :
M. André Aubry, Peseux
M. Gino Gioria, Colombier
M. Jean-François Künzi, Bôle

Délégué à l'assemblée des délégués SPR :
M. Yves Demarta
M. Jean-Jacques Bolle (suppléant)

Extraits du rapport présidentiel

La section de Boudry n'a pas connu de gros changements au cours de l'année 1969. Son effectif reste stable : 4 démissions pour 5 admissions. Le total des membres actifs est de 88. On constate néanmoins une augmentation des membres affiliés à la VPOD.

Deux membres du comité ont manifesté le désir de remettre leur mandat, après avoir collaboré aux destinées de la section durant de nombreuses années. Il s'agit de Mlles Anne-Marie Lüscher et Rose-Marie Berthoud. Le président leur adresse ses plus sincères remerciements.

La section est représentée dans toutes les commissions officielles ou internes auxquelles la SPN est associée. Ce ne fut pas là le moindre travail du président, de trouver des bonnes volontés prêtes à assumer une charge sur le plan cantonal, voire romand. L'activité de la section sur le plan corporatif et syndical se confond avec celle du CC/SPN. Les événements principaux sont régulièrement relatés dans l'« Educateur ».

Sur le plan culturel... ou presque, l'année 1969 vit l'organisation, lors de la précédente assemblée générale, d'une succulente fondue préparée à l'école ménagère de Colombier. En octobre, une quinzaine de collègues participaient dans les forêts de Vaumarcus à une sortie champignons, sous la conduite de l'expert et collègue Louis Coulot. Si la récolte fut maigre, le plaisir de vivre ces quelques instants ensemble fut grand. En novembre, la section, en compagnie des collègues de Neuchâtel assista à la création collective de la talentueuse troupe de théâtre de Saint-Aubin, « La Tarentule ». Ce spectacle, intitulé « Multipack », emballa... littéralement les spectateurs. Une viste au Musée ethnographique de Neuchâtel, au cours de laquelle un assistant du Dr Gabus fit découvrir aux participants les arcanes du théâtre japonais fut organisée au début de décembre.

Le président conclut son rapport en lançant un appel à la participation active de tous les membres de la section, et en remerciant ses collègues du comité de leur aide dans l'accomplissement de son mandat.

GB

Le Centre pédagogique de Malvilliers

Un certain nombre de nos membres, dont le directeur, notre collègue Claude Rudolf ont donné ou donnent encore le meilleur d'eux-mêmes à la rééducation des enfants déshérités, inadaptés à la vie coutumière. Il nous a paru utile de tracer brièvement un portrait de cette institution qui a, à bien des égards, des attaches avec la SPN. Les renseignements qui suivent sont extraits d'un rapport publié en juin 1969.

Situation

Implanté à l'ouest du Val-de-Ruz, à égale distance des deux plus grandes villes du canton, le CPM jouit d'une situation campagnarde qui présente des avantages certains pour les enfants qui y vivent en internat. L'éloignement relatif des centres urbains est par contre un handicap pour le recrutement du personnel.

Origine, statut

Le CPM est né en 1930 d'une initiative de la Société neuchâteloise d'utilité publique. Il s'est constitué en fondation de droit privé, dont le comité de direction est présidé par M. C. Bonny, ancien inspecteur des écoles. Reconnu, dès 1960 par l'Assurance invalidité fédérale comme une école spéciale, le CPM présente un équilibre judicieux de la conjugaison des efforts d'organismes privés et des pouvoirs publics.

Buts

Soixante élèves d'âge scolaire (4/5 de garçons), débiles légers et moyens, souffrant de troubles caractériels y reçoivent une éducation, une rééducation ou des traitements nécessaires. Ils sont répartis en 6 classes et 7 groupes éducatif. Le centre soutient d'autre part, sur le plan psychopédagogique, une douzaine d'adolescents de 16 à 20 ans, anciens élèves de sa section scolaire.

Stages

Outre son activité auprès des enfants, le CPM collabore avec l'Ecole des études sociales et pédagogiques de Lausanne et l'Ecole normale de Neuchâtel. Il permet ainsi d'assurer, avec d'autres terrains de stages, la formation pratique d'élèves éducateurs et instituteurs. Au cours des dix dernières années, plus d'une centaine de stagiaires y ont fait des séjours dont la durée varie de quelques semaines à 6 ou 7 mois. Le centre participe de plus aux efforts de l'ASA et

de l'AREJI en vue de promouvoir la formation, le perfectionnement du personnel enseignant et éducatif spécialisé, et collabore à l'amélioration de son statut. Il est enfin représenté au sein de la commission cantonale de coordination des établissements spécialisés pour enfants et adolescents.

Travail d'équipe

La rééducation en milieu ouvert nécessite une étroite collaboration entre les personnes spécifiquement qualifiées : éducateurs, instituteurs, psychiatres, psychologues, orthophonistes, personnel administratif, personnel de maison, directeur. Le but étant de venir en aide à l'enfant par une action simultanée, approfondie et efficace, il n'est pas pensable de trouver en un seul « rééducateur » les connaissances théoriques, l'expérience pratique et la tonalité personnelle nécessaires.

L'action, sur les plans affectif, médical et psychologique, scolaire, rééducation des troubles de langage parlé et écrit, motricité, artistique, doit répondre à des critères spécifiques et objectivés.

Pour éviter que l'enfant ne se sente écartelé par une succession de leçons données par des spécialistes, la cohésion de l'équipe est primordiale.

La réalisation complète de l'équipe implique un langage commun, une estime et un respect accrus entre personnes, un désir profond de se compléter par la communication, la connaissance de ses propres limites, la définition aussi précise que possible de son propre rôle.

Enseignement

Le travail scolaire est basé sur les principes et les techniques mises au point par l'Association pour la rééducation psychomotrice des enfants et la réadaptation professionnelle des travailleurs atteints de déficience psychomotrice (ARERAM).

Un matériel de travail considérable a peu à peu été établi dans des institutions ARERAM en France. Il est maintenant, reproduit et adapté, utilisé à Malvilliers.

Les fiches, le matériel de travail ne représentent cependant qu'un moyen, l'essentiel résidant dans l'attitude réceptive et humaine de l'éducateur, dans son esprit de recherche qui au travers des techniques, amènera l'enfant à se réaliser au mieux de ses possibilités.

Activités parascolaires

Malgré un enseignement adapté, il est évident que bon nombre de nos élèves atteignent la limite de leurs possibilités intellectuelles bien avant la fin de la scolarité obligatoire. Il fallait donc proposer aux enfants d'autres activités développant progressivement des qualités plus pratiques, les préparant au travail professionnel.

Le but à atteindre était double : compléter l'enseignement traditionnel, développer l'ensemble des facultés, et, en continuant la progression avec certains adolescents restés au Centre, parvenir à un reclassement dans le domaine professionnel et social.

Techniques

L'intérêt de la méthode réside dans le juste dosage de difficultés, le caractère polyvalent et progressif des travaux, l'esprit dans lequel ils sont donnés, surveillés, corrigés. Les exercices, sous forme de fiches, classés dans un ordre bien déterminé, sans être pour autant établis de façon rigide et définitive, permettent à l'éducateur de les adapter aux possibilités de ses élèves. Les techniques sont donc essentiellement dynamiques.

Partant des exigences patronales, diverses séries d'exercices furent établies, permettant de développer au maximum les qualités nécessaires à tout travail. L'enseignement ARERAM peut se diviser en trois parties distinctes :
1. les leçons d'attention ; 2. l'éducation gestuelle ; 3. les ateliers.

Les exercices d'attention visent, suivant une progression bien établie, à faire prendre conscience des doigts, du poignet, de la décontraction du geste au travers du matériel utilisé. Ils constituent en quelque sorte les gammes du pianiste. Ils conduisent à l'analyse d'un modèle présenté globalement, à sa reproduction dans un ordre logique de déroulement. Ils affinent également les notions d'orientation dans l'espace (droite, gauche, haut, bas). Ils font enfin une place large à la compréhension et à la réflexion.

Les exercices font aussi bien appel à l'attention individuelle lorsque l'enfant travaille seul, qu'à l'attention collective lorsqu'ils sont réalisés sous forme de « dictées » avec un rythme extérieur imposé.

L'éducation gestuele fait prendre conscience à l'enfant de ses membres supérieurs et des différents mouvements qu'ils sont capables de réaliser. Les gestes exigent un grand contrôle de soi, un effort de volonté et une attention soutenue. Ils développent la dextérité, la rapidité, l'endurance, la mémoire. L'éducation gestuelle essaie de donner à l'enfant débile un maximum de possibilités en vue de l'exécution d'un travail manuel, d'un geste professionnel.

Les ateliers complètent de façon pratique l'éducation gestuelle. Ils sont actuellement au nombre de trois :
a) l'atelier de base, destiné aux petits, représente pour l'enfant son premier contact avec la vie en atelier, d'où l'importance de la mise en confiance, de l'atmosphère calme et stabilisante ;
b) l'atelier « bois », déjà plus spécialisé, est fréquenté par les élèves des groupes moyens et grands. Une plus large part est laissée à l'initiative personnelle et à la responsabilité. L'attention, la précision, l'endurance, la souplesse, la décontraction, la maîtrise dans les gestes trouvent là, à travers un outillage et un matériel spécifique, une application de l'enseignement précédent et se concrétisent par la confection de petits objets ;
c) l'atelier d'entraînement et d'organisation au travail, mis sur pied pour les plus grands, leur propose des exercices de classement, d'échantillonnage, de rapidité. Ces travaux amènent les enfants à une certaine dextérité manuelle, à un sens de l'organisation et à la prise de conscience des notions de rendement et de rapidité.

La diversité des activités de l'enseignement ARERAM forme pourtant un tout. Elle correspond à un souci de polyvalence « sans automatisme aveugle » et à l'entretien de l'intérêt.

GB

Pensions et maisons de vacances bien aménagées
classes en plein air
camps d'été
classes de ski
en Valais, dans l'Oberland bernois, aux Grisons et en Suisse centrale.
Eté 1970 : les groupes trouveront encore des périodes libres. **Offre spéciale** pour les classes en plein air ! Maisons sans et avec pension.
Une pension à Flerden (Heinzenberg) est réservée aux hôtes individuels et aux familles.
Adressez les demandes à la preneuse du bail et loueuse
DFHZ
Centrale pour maisons de vacances
Case postale 41
CH — 4000 Bâle 20
Tél. (061) 42 66 40.

jura bernois

Société pédagogique jurassienne (SPJ)

Séance du comité du 10 février 1970

Le Comité central SPJ s'est réuni au Collège de la Champagne à Bienne, mardi 10 février, sous la présidence de M. Henri Reber. De nombreuses affaires étaient inscrites à l'ordre du jour de la séance. Résumons l'essentiel des délibérations.

Les règlements concernant les « Fonds du centenaire » des Ecoles normales de Delémont et Porrentruy, dans leur teneur nouvelle à la suite des décisions prises lors du Congrès de Moutier, ont été imprimés et remis aux directeurs des deux écoles intéressées.

Le Chambre suisse de l'horlogerie désire mettre sur pied dans le Jura, un séminaire d'information destiné au corps enseignant. Le comité SPJ proposera à la Chambre suisse de l'horlogerie de prendre contact directement avec tous les présidents des sections jurassiennes.

Le président a ensuite évoqué la campagne entreprise par Mlle Buntschu de Fribourg en vue de diffuser, par le système d'expositions itinérantes, une saine littérature pour notre jeunesse. En automne 1969, la Ligue suisse pour la littérature de jeunesse demandera aux enseignants de diverses régions du Jura de présenter aux élèves et aux parents une exposition de bons livres. Vingt-cinq communes jurassiennes ont manifesté de l'intérêt pour cette action. Le comité SPJ se tiendra au courant des résultats de cette campagne et étudiera les conclusions qu'il y aura lieu de tirer.

Le président SPJ accompagné d'un membre du comité a participé le 20 décembre à Sion à l'assemblée mise sur pied à l'occasion de l'affiliation de la Soiété pédagogique valaisanne à la SPR. Il a également assisté le 4 février à Lausanne à la séance d'information convoquée par les chefs de Départements de l'instruction publique pour faire le point sur l'état actuel des travaux entrepris dans le cadre de la CIRCE. Henri Reber présenta un rapport sur ces deux importantes rencontres.

La commission des 13, instituée par la SPJ en vue de mettre en application les thèses 7 et 10 figurant dans le rapport du Congrès de Moutier s'est réunie le 21 janvier, sur convocation du comité SPJ. M. Michel Girardin a été nommé président de la commission alors que Mlle Françoise Gillabert, institutrice à Frinvillier, assumera le secrétariat. La commission compte se réunir au rythme d'une séance par mois, à Moutier.

Vu les nombreuses séances et assemblées synodales qui doivent se tenir en février et mars, il a été nécessaire de reporter la date du Comité général SPJ, au samedi 25 avril 1970, à 14 heures à Moutier. Les divers points de l'ordre du jour ont été discutés. Mis à part le tractanda statutaire, divers rapporteurs présenteront l'activité de leur groupement, en particulier celle de la commission des 13, de « L'Ecole de la Vie », du Centre d'information pédagogique, de la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire.

Fr. E.

Institution d'un système de formation continue par la SEB

LES AVIS SONT PARTAGÉS

Le comité cantonal de la Société des enseignants bernois (SEB) a fait connaître officiellement sa position dans le N° 7 de « L'Ecole bernoise ». Il estime tout d'abord que la coordination intercantonale confère à la formation continue une importance accrue. D'où la nécessité de se doter d'un instrument de travail approprié. La SEB propose une solution qui tient compte des données fondamentales de la situation des enseignants : la responsabilité directe et inconditionnelle du maître et la libre initiative que la loi lui garantit dans le domaine de la méthode. Le projet de la SEB, rappelons-le, prévoit la désignation pour le Jura d'une commission de 11 à 15 membres et d'un fonctionnaire SEB à plein temps. Toutefois, ce fonctionnaire jurassien ne serait qu'à moitié au service de la formation continue. On envisagerait de lui confier d'autres tâches au service de la SEB, ceci afin de résoudre le problème financier. Le comité cantonal estime que le nouveau règlement qui sera soumis le 4 mars à l'assemblée des délégués ne change rien, en principe, aux relations avec l'Etat. Evoquant le projet de décret cantonal, la SEB admet que le texte actuel a beaucoup perdu de son acuité (réd., entendre : des mesures contraignantes à l'égard des enseignants). Le comité cantonal émet ensuite ses réserves avant de prendre officiellement position sur le contenu du décret. Il estime que la création par le canton d'un organe de formation continue est superflu puisque les enseignants entendent se perfectionner eux-mêmes. Selon la SEB, le projet de décret ne passera pas devant le Grand Conseil avant l'automne. C'est pourquoi elle entend promouvoir rapidement la formation continue en faisant accepter le 4 mars le règlement proposé. Dans la dernière partie de ses considérations, le comité cantonal évoque le financement de l'entreprise. Les frais s'élèveront à Fr. 100 000.— par année. Répartis sur tous les membres, cela correspond à une cotisation supplémentaire de Fr. 16.— par année. Les dirigeats SEB espèrent toutefois que l'Etat se chargera d'une partie de ces frais.

Attitude réservée de plusieurs enseignants

Le projet de la SEB a donné matière à discussion dans tous les milieux pédagogiques du Jura, c'est le moins que l'on puisse dire. C'est d'ailleurs fort heureux car comme dans toute démocratie, les avis, quels qu'ils soient, doivent pouvoir être exprimés. A l'heure où ces lignes sont écrites, aucune section jurassienne ne s'est encore prononcée mais plusieurs dirigeants de sections sont inquiets des répercussions du projet SEB et nous ont fait part de leur appréhension. Les craintes sont de diverses natures : on estime que le projet SEB aura des effets néfastes pour la coordination puisque plusieurs enseignants, non membres de la SEB, ne sont nullement concernés par ce projet et ne se sentiront pas obligés de suivre des cours, par exemple d'introduction de nouveaux manuels créés par la CIRCE. On reproche également que le principal partenaire, la DIP est exclue de l'organisation prévue. Or, sur le plan matériel et sur le plan de la responsabilité, des enseignants estiment que l'Etat est le premier concerné et que par conséquent c'est un non-sens que de mettre sur pied un organisme concurrent l'excluant totalement. Autre constatation faite par des collègues : la grande majorité des enseignants n'ont jamais eu jusqu'à ce jour à se plaindre de la sévérité de nos inspecteurs jurassiens ou de la DIP. Cela les étonnerait beaucoup que subitement, on remplace le libéralisme par la contrainte et l'autoritarisme à l'égard de ceux — et c'est la très grande majorité — qui ont toujours rempli consciencieusement leur mission. Plusieurs estiment que la ponction financière prévue par la SEB sera insuffisante par rapport à l'institution dont nous avons besoin et que tôt ou tard, il faudra trouver de nouvelles recettes.

Certains ont fait part, déjà le 31 janvier à Moutier, d'au-

tres difficultés d'ordre pratique (problème des locaux, du matériel, etc.). A qui les communes accorderont-elles la priorité matérielle si deux organismes concurrents tiennent à mettre sur pied des cours semblables dans une même localité ? Enfin, problème important qui a été également soulevé : que se passera-t-il s'il n'y a pas unanimité entre les sections jurassiennes de la SEB quant à l'opportunité de créer un système issu des milieux syndicaux ? Nous avons appris qu'une section jurassienne ne se prononcera pas avant le 4 mars. Ses délégués ne pourront, dès lors, pas être dûment mandatés. Enfin, le 4 mars, à Berne, les voix des délégués des sections jurassiennes seront-elles comptées à part ou seront-elles noyées dans la masse ?

Comme on le remarque, les avis sont bien partagés entre ceux qui pensent que la SEB doit prendre les devants sans rien attendre et ceux qui estiment que le projet est scabreux.

En ce qui nous concerne, nous avons pris position face au projet SEB (voir l'« Educateur » du 13.2.1970) et nous n'avons pas modifié notre point de vue. Nous réaffirmons que si, sur le plan tactique, il était juste et bon que la SEB montre l'intérêt que nous attachons à notre mode de perfectionnement, nous avons par contre la conviction que le système préconisé par les dirigeants SEB n'est pas réaliste, parce qu'il est préconisé comme si rien d'autre n'allait se faire en ce domaine dans notre canton. Or chacun sait que d'ici peu, le Grand Conseil adoptera un décret instituant la formation continue et prévoyant la désignation d'une commission jurassienne et d'un responsable à plein temps qui pourrait être entouré d'autres collaborateurs pour les divers degrés, de la classe enfantine au gymnase. Nous assisterons immanquablement à une dispersion des forces alors que notre désir à tous de coordonner et d'unir nos efforts pour un meilleur enseignement, postule la collaboration loyale de toutes les parties de l'édifice. Car il ne faudrait tout de même pas oublier que l'enfant doit rester au centre de nos préoccupations. Si nous voulons lui assurer une meilleure promotion pour œuvrer et vivre dans une société qui réclame toujours davantage de formation, il faut que ceux qui sont chargés de promouvoir l'éducation et l'instruction tirent la corde tous du même côté. C'est ainsi que nous progresserons, par la convergence de nos efforts, vers un rendement meilleur et une efficacité accrue.

Fr. E.

La formation... continue

Oui ! La formation continue tout au long de la carrière. Cette vérité première ne saurait être discutée. Quelle forme ou formule adopter ? Le fonctionnement du jeu de notre démocratie permet de corriger la trajectoire. Laissons donc la DIP élaborer son projet. Par un **arrêté** ou une **ordonnance** nous, la SEB avec tous ses enseignants-députés, pourrons toujours demander à ce que nos vœux soient agréés, si le système présentait des lacunes majeures.

Joseph Simonin, Moutier

A Delémont, dans le cadre des séances d'information du CIM

EXPOSÉ DE M. EMILE BLANC SUR LA FORMATION PERMANENTE DES ENSEIGNANTS

Au terme de leur 12e séance d'information sur l'enseignement mathématique, les participants au premier cours mis sur pied par le Centre d'information mathématique (CIM) ont assisté à une très intéressante conférence prononcée par M. Emile Blanc, ancien directeur du CIM, actuellement directeur-adjoint du Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation à Genève. Lors de cet exposé présenté le 5 février à Delémont, M. Blanc a montré les étapes conduisant à la formation permanente de l'enseignant, a considéré le perfectionnement des maîtres en fonction, puis a envisagé le cas particulier du maître primaire et de la mathématique. L'orateur a finalement esquissé un modèle des réformes à entreprendre.

Nous aurons l'occasion de revenir prochainement sur ce captivant exposé.

Fr. E.

Echos du Grand Conseil

UNE BONNE NOUVELLE POUR L'ÉCOLE JURASSIENNE, LE GRAND CONSEIL A ACCEPTÉ QUE LE JURA ADHÈRE A L'ÉCOLE ROMANDE

L'ultime session de la législature s'est ouverte le 2 février et s'est poursuivie durant trois semaines. Une fois de plus l'école a été au centre des préoccupations du Grand Conseil puisque les députés ont dû statuer sur plusieurs interventions parlementaires relatives à cet objet.

Mentionnons celles qui intéressent particulièrement le Jura.

Ont été adoptés par le Grand Conseil :

— le postulat Weber, demandant de revoir les charges des inspecteurs, de les débarrasser des besognes administratives et de les nommer de façon que les considérations pédagogiques l'emportent sur les éléments politiques ;

— le postulat Gobat, demandant de revoir la réglementation des bourses ;

— la motion Jardin, qui avait la teneur suivante, et pour laquelle l'urgence était demandée :

Coordination scolaire intercantonale

Le Conseil exécutif, selon le procès-verbal No 7124 du 27 octobre 1969, a retiré de l'ordre du jour de la session du Grand Conseil de novembre 1969 le projet de « Loi portant modification de la loi sur l'école primaire des 2 décembre 1951 - 27 septembre 1964 - 29 septembre 1968 » et de la « Loi sur les écoles moyennes des 3 mars 1957 - 10 février 1963 - 29 septembre 1968 » ainsi que « les décrets d'application ».

Cette décision a été prise après le vote négatif (9 voix contre 8, le président ayant départagé) de la commission parlementaire et contre l'avis du directeur de l'Instruction publique, le conseiller d'Etat Simon Kohler. Les arguments des adversaires du projet m'ayant paru peu convaincants, j'avais, déjà comme membre de la commission, défendu le point de vue des Jurassiens.

Or, mercredi 19 novembre 1969, 500 enseignants jurassiens réunis en séance pédagogique à Delémont ont exprimé leur surprise et ont voté une résolution dont le point 7 précise : « Les enseignants jurassiens et biennois demandent à la Direction de l'instruction publique, pour 1972, de mettre en vigueur son projet de loi et de décrets relatifs à la coordination scolaire intercantonale pour la partie de langue française du canton de Berne au moins. »

Je demande donc au Conseil exécutif de préparer une réglementation spéciale ou un statut particulier pour les écoles du Jura afin que ces dernières puissent participer à la coordination scolaire romande prévue pour 1972.

Au nom du gouvernement, M. Simon Kohler recommanda l'acceptation de cette importante motion. Il rappela qu'il a été parmi les premiers à préconiser la coordination et la création d'un Institut romand de documentation pédagogique (IRDP). M. Kohler souligna qu'il est dans la vocation historique du canton de faire un effort vers la coordination

scolaire intercantonale. Et le conseiller d'Etat jurassien de poursuivre :

« Eu égard à l'autonomie scolaire déjà actuellement en vigueur, nous voulons espérer que dans le cadre normal de la procédure d'harmonisation intercantonale nous atteindrons à la coordination romande. S'il devait en être autrement — ce qu'en toute sincérité, je ne crois pas — il faudrait alors recourir à des prescriptions légales dérogatoires. Elles seraient alors examinées du point de vue constitutionnel — selon les articles 72 et 87 de la Constitution cantonale.

» En d'autres termes, et quelle que puisse être l'orientation que pourrait prendre l'ancien canton — eu égard notamment au début de l'année scolaire qui, sincèrement parlant, ne devrait pas être un argument suffisant à justifier une opposition irréductible à la coordination —, le principe de la coordination romande demeure sauvegardé.

» Nous sommes par ailleurs d'autant plus à l'aise pour affirmer que la revendication de M. Jardin est d'ores et déjà remplie — je rappelle qu'il demande « au Conseil exécutif de préparer une réglementation spéciale ou un statut particulier pour les écoles du Jura, afin qu'elles participent à la coordination scolaire romande prévue pour 1972 » — que la délégation du gouvernement pour les affaires du Jura en a fait depuis longtemps déjà l'objet de ses propositions fermes. C'est donc que nous pouvons tranquilliser tous ceux que préoccupe cet important problème.

» Afin d'être aussi circonspect et loyal que possible, je tiens à préciser que nous espérons fermement que la coordination romande commencera de fonctionner à partir de 1972. Il semblerait que les complications rencontrées dans trois cantons romands pourraient compromettre les débuts de l'assujettissement, mais en aucun cas, ils ne sauraient être longuement différés.

» Nos explications démontrant à suffisance de preuves que les propositions de M. Jardin sont d'ores et déjà garanties, il est d'autant plus facile au Conseil exécutif d'accepter la motion Jardin. »

Bien qu'acceptée très mollement par le Grand Conseil (50 voix sur 200 députés !), cette motion a rassuré les enseignants jurassiens. Il n'y a dès lors plus d'équivoque. Les représentants jurassiens à la CIRCE pourront poursuivre leurs travaux sans appréhension quelconque. Le Jura ne pourra plus manquer « le train de l'école romande ». Et il est désormais garanti que l'autonomie du Jura en matière scolaire ne pourra plus être remise en question. La motion Jardin a eu le mérite de clarifier la situation. Le vote du Grand Conseil a été accueilli avec satisfaction et soulagement par les enseignants du Jura. Nous tenons, au nom des 500 collègues présents à Delémont le 19 novembre, à exprimer notre reconnaissance au député Jardin pour son initiative et à notre directeur de l'instruction publique pour sa prise de position nette et ferme, sans laquelle il n'est pas certain que le Grand Conseil aurait donné aussi promptement son accord.

Fr. E.

Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire

Le président de la SJTMRS vient de nous remettre le programme des cours de perfectionnement pour l'année 1970. Avec 16 cours prévus, s'étendant sur 74 jours, soit plus de 12 semaines au total, ce programme est riche, varié et conçu pour tous les goûts. Il constitue également une preuve évidente de la bonne volonté d'enseignants qui paient de leur personne sans attendre la création d'une centrale de perfectionnement, officielle ou non officielle.

Fr. E.

COURS 1970

1. **Cartonnage**
   4 semaines (13 juillet au 8 août 1970), Bienne.
   Chef de cours : M. Roger Droz, ENP, Porrentruy.
   Cours bilingue, organisé en collaboration avec la société cantonale. Ce cours de base donne droit au diplôme exigé pour l'enseignement de cette discipline à l'école.

2. **Utilisation des machines**
   5 après-midi (automne 1970), Delémont.
   Cours pratique où chaque participant aura l'occasion de se familiariser avec les machines et leur emploi judicieux (bois et métal).

3. **Vannerie** (initiation)
   3 jours (31 mars, 1er et 2 avril 1970), Delémont.
   Chef de cours : M. Abel Babey, Delémont.
   Corbeilles simples, tresses à 2, 3 et 4 brins, garnissage d'une bouteille, etc.

4. **Dessin technique**
   1 semaine (5 au 10 octobre 1970), Bienne.
   Direction : M. René Meuret, ENB, Sonceboz.
   Programme de travail selon le nouveau plan d'études (branche obligatoire et branche à option).

5. **Ornithologie dans le terrain**
   3 après-midi (3, 10 et 17 juin 1970), Moutier.
   Direction : M. Alain Saunier, Grandval.
   Introduction à l'ornithologie - connaissance des espèces et des chants - étude de population. Sorties dans le terrain.

6. **Fossiles et minéraux**
   3 après-midi (automne 1970), lieu selon la provenance des participants.
   Direction : M. Henri Liechti, inspecteur, Porrentruy.

7. **Le Sablier**
   3 jours (6 et 7 avril et matin du 8 avril 1970), Moutier.
   Direction : Mme Yvette Mathez, Delémont.
   Philosophie de la méthode - les différentes disciplines du français en Sablier - phonétique - techniques appliquées - laboratoire pratique avec enfants - synthèse.

8. **Stage pédagogique** (école de la vie)
   1 semaine (31 mars au 4 avril 1970), Boncourt.
   Direction : M. Ribolzi, maître de classe spéciale, Lausanne.
   Plan de travail - correspondance - coopérative scolaire - texte libre (et les activités de français qui en découlent : journal, fichiers) - dessin libre - calcul (fichiers et bandes, ateliers) - activités d'éveil (conférences, enquêtes, fiches-guides, connaissance des documents, en particulier des BT) - équipement et organisation de la classe.

9. **Enseignement programmé**
   1 semaine (17 au 22 août 1970), Franches-Montagnes.
   Direction : M. Michel Girardin, END, Delémont.
   Etude des bases psychologiques et des diverses théories de l'apprentissage, suivies de l'élaboration par groupes d'une séquence programmée (type Skinner). Les derniers jours seront consacrés à l'expérimentation avec des élèves.

10. **Géographie**
    2 jours (automne 1970), Moutier.
    Direction : M. Gino Pozzetto, Neuchâtel.
    Création et construction d'un relief du Jura par l'utilisation d'un nouveau matériau : le « Bonisol ».

11. **Comment visiter un musée**
3 après-midi (automne 1970).
Direction : MM. Pierre Rebetez, Berne, et André Rais, Delémont.
Comment visiter un musée (méthodologie) et visites commentées des principaux musées jurassiens (Archives de l'ancien Evêché de Bâle, à Porrentruy, Musée jurassien, à Delémont, et Musée Schwab, à Bienne).

12. **Premiers secours**
Le lieu, la date et le chef de cours seront désignés ultérieurement.
Que faire en cas d'accident ? Que ce soit à la plage, à la montagne, lors d'une excursion, lors d'une sortie à skis, ou en salle de gymnastique ? Premiers secours et enseignement à l'école.

13. **Initiation à la pratique du cinéma**
2 jours (automne 1970). Le lieu sera fixé ultérieurement.
Direction : M. André Paratte, cinéaste, Le Locle.
Initiation au cinéma par le tournage d'un film 8 mm. Présentation du matériel - projection de films pour l'enseignement de la pratique du cinéma - élaboration d'un scénario - découpage - tournage - montage - sonorisation.

14. **La mathématique moderne à l'école primaire**
3 jours (automne 1970). Le lieu sera fixé ultérieurement.
Direction : M. Gaston Guelat, ENP, Porrentruy.
La mathématique moderne en rapport avec le nouveau programme romand (CIRCE).

15. **La dynamique de groupe**
4 jours (28, 29 et 30 septembre et 1er octobre 1970). Lieu à déterminer.
Direction : M. François Schlemmer, psychologue à Genève, et quelques animateurs.
La puberté - la préadolescence - la dynamique de groupe en classe - films - exposés audio-visuels.

16. **Modelage**
1 semaine (13 juillet au 18 juillet 1970), Porrentruy.
Direction : M. Armand Bachofner, céramiste, Bonfol.
Initiation aux différentes techniques et à la décoration de la terre.

Inscriptions : elles seront envoyées, **sur carte postale ou bulletin d'inscription,** au président de la SJTMRS, M. Charles Moritz, 2882 Saint-Ursanne, jusqu'au 19 mars 1970.

fribourg

Tout article ou communiqué doit être envoyé au correspondant fribourgeois : M. François Raemy, **1678 Prez-vers-Siviriez**

Séminaire du corps enseignant fribourgeois sur l'industrie et les professions horlogères

Dans le but de mieux faire connaître l'industrie horlogère et les professions qui s'y rattachent, la Chambre suisse de l'horlogerie organise un séminaire à Bulle, le jeudi 19 mars. Tous les membres du corps enseignant primaire et secondaire y sont invités. Une indemnité de déplacement (valeur du billet aller-retour, deuxième classe) et le repas de midi sont offerts aux participants par les organisateurs.

Ordre du jour du séminaire :

9 h. 30 Accueil des enseignants à l'Hôtel de l'Union, à Bulle.

9 h. 45 Evolution technique de l'industrie horlogère et ses incidences sur la formation professionnelle.
Exposé de M. F. Bourquin, directeur de Catena Bulle S.A.
Discussion.

10 h. 30 Les nouvelles professions horlogères : besoins de l'industrie, revalorisation et réforme, accès aux niveaux supérieurs de formation, voie de formation et bourse d'apprentissage, apprentissage horloger dans le canton de Fribourg.
Exposé de M. V. Dubois, secrétaire général de l'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie.
Discussion.

11 h. 15 Professions horlogères et informations du corps enseignant.
Exposé de M. J.-Cl. Gressot ,secrétaire de la commission « Formation professionnelle » de la Chambre suisse de l'horlogerie.
Discussion.

12 h. 00 Repas offert par la Chambre suisse de l'horlogerie, à l'Hôtel de l'Union.

14 h. 00 Visite de l'entreprise Catena Bulle S.A., orientée sur les postes de travail occupés par le personnel qualifié et sur quelques exemples illustrant le phénomène de l'évolution technique.

15 h. 00 Discussion.

15 h. 30 Fin du séminaire.

Une circulaire sera adressée à chaque enseignant avec bulletin d'inscription. Si, cependant, un maître n'avait pas reçu la circulaire avant le 1er mars, il pourra s'inscrire par carte postale auprès du président : M. Alexandre Overney, route de Bertigny 47, 1700 Fribourg, jusqu'au 6 mars.

Le président SPF :
A. Overney

En Veveyse

Mercredi 28 janvier, le corps enseignant de la Veveyse se réunissait en assemblée extraordinaire pour discuter de deux objets particulièrement importants.

Le premier de ces sujets concernait la mise en route d'une bibliothèque de district, itinérante. Nous avons appris avec plaisir que notre association avait reçu de Pro Juventute une somme de 2000 francs et des caisses de livres pour faciliter le départ de cette œuvre pour le bien de nos enfants. Le deuxième point était non moins important pusqu'il traitait de notre participation à la chorale de la Glâne. Nous eûmes la joie d'entendre des conseils forts judicieux de la part de notre inspecteur d'arrondissement, M. Armand Maillard, qui insista sur le côté constructif d'une telle fusion. En effet, une chorale du corps enseignant est l'occasion de mieux se connaître, d'échanger des soucis ou ses expériences, de cultiver l'art du chant collectif grâce au chef qui dirige cet ensemble et aux membres qui le composent. C'est à l'unanimité que ces deux sujets passèrent le cap du vote.

Chacun se donna rendez-vous pour la première répétition, heureux d'avoir contribué à la réussite de ces projets.

G. Bo.

divers

Dictionnaire de croquis

A notre époque « audio-visuelle », il semble que parmi les nombreuses encyclopédies parues à ce jour, nous devrions pouvoir trouver **un dictionnaire de croquis**.

Nous entendons par là un recueil contenant une **représentation simple** des **êtres concrets** correspondant aux **noms courants** figurant dans la première partie du « Larousse élémentaire », en usage dans nos classes.

Le recueil que nous vous proposons se présente sous la forme de planches de format A4 contenant chacune 6 croquis reproduits par notre offset, croquis nettement plus grands que ceux du « Larousse » précité et classés par ordre alphabétique. Ils sont l'œuvre de nos trois dessinateurs Jean-Charles Cornioley, Gilbert Racine et Jean Piguet.

La simplicité des croquis en permet une reproduction facile.

Chaque série correspondant à une lettre de notre alphabet est accompagnée d'une liste des noms qu'illustrent les croquis, dans le même ordre alphabétique.

Nous publions aujourd'hui les deux premières séries :

Lettre A : 12 planches A4 soit 72 croquis
Lettre B : 28 planches A4 soit 166 croquis
Total 238 croquis
en tout 49 planches (y compris listes en double exemplaire).

Prix de vente : **Fr. 8.—** les deux séries, port compris.

Commandes par versement au **CCP 12 - 151 55**.

Les séries suivantes sortiront au fur et à mesure de leur mise au point.

Quelques possibilités d'emploi des croquis (suggestions)

Le but de notre recueil est de compléter l'excellent outil de travail qu'est le « Larousse élémentaire ». Voici quelques suggestions d'exercices et de jeux.

A l'école enfantine

1. **Jeux de lecture et d'écriture**, en cours d'apprentissage. Exemple : lire, puis écrire le nom correspondant à telle image.
2. **Jeu d'identification :** préparer des étiquettes portant chacune le nom correspondant à un croquis d'une planche et les faire placer convenablement. Etiquettes tirées au sort (jeu de loto).
3. **Jeu de syllabes.** Chaque étiquette porte une seule syllabe de manière que toutes les étiquettes groupées convenablement permettent d'identifier les six croquis.

A l'école primaire

Trouver rapidement

1. L'image d'un objet nommé (d'une planche ou d'une série), directement ou à l'aide de la liste correspondante.
2. Le nom d'un objet désigné par son croquis.
3. Chaque élève recevant une planche est invité à composer (oralement ou par écrit), une courte phrase contenant le nom de chacun des croquis identifié de sa planche.
4. Chaque élève cherche dans son « Larousse élémentaire » la définition des croquis de la planche qui lui a été remise en 3.
5. Colorier les croquis d'une planche le mieux possible.
6. Découper les 6 cases d'une planche en vue du classement des croquis — dans des boîtes ou enveloppes — selon divers points de vue (travail collectif). Exemple : objets fabriqués, minéraux, végétaux, animaux. Chaque catégorie peut faire ensuite l'objet de subdivisions.
7. Constituer avec ces croquis isolés des ensembles caractérisés, des sous-ensembles, intersections, etc.

Au cycle d'orientation

1. Au cours d'une leçon de dessin, un élève reproduit agrandi un croquis d'une planche au tableau. Un autre élève dessine à côté le même objet vu sous un autre angle. Discussion.
2. Même exercice sur une feuille en considérant plusieurs points de vue (face, profil, vue par-dessus, par-dessous, etc.).
3. Donner une courte description d'un objet choisi d'une planche : aspect, structure, usage. D'après cette description, faire retrouver par un camarade l'image de l'objet correspondant.
4. Styliser certains croquis en vue d'une composition décorative.

Le Centre.

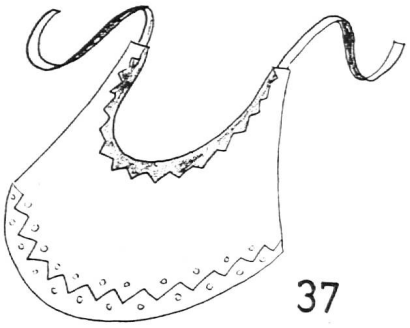
37

38

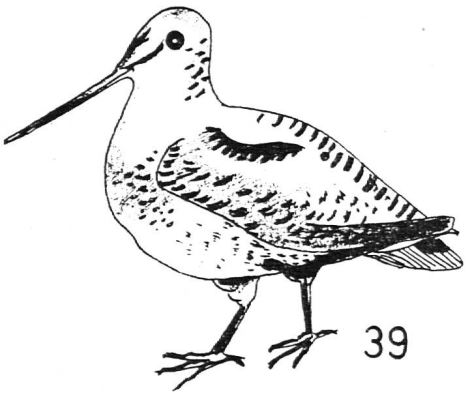
39

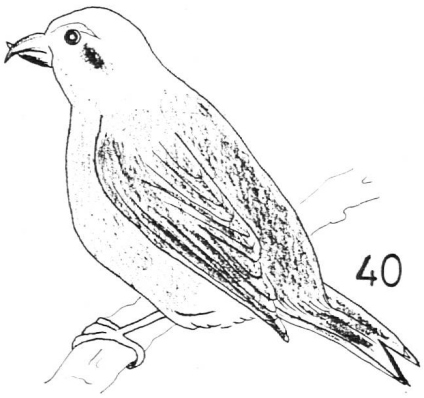
40

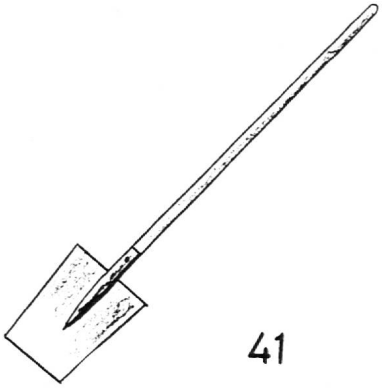

41

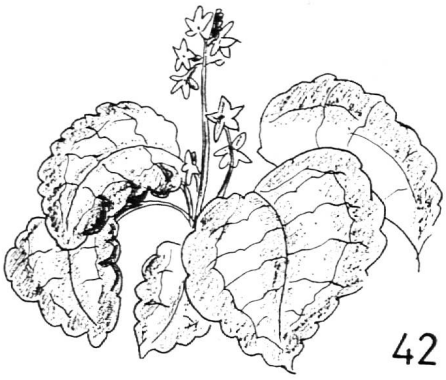

42

A11

61

62

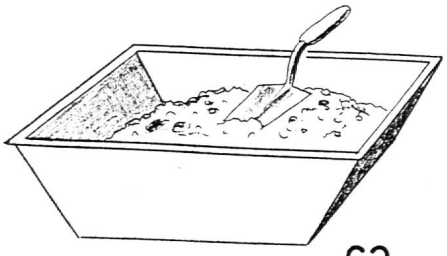

63

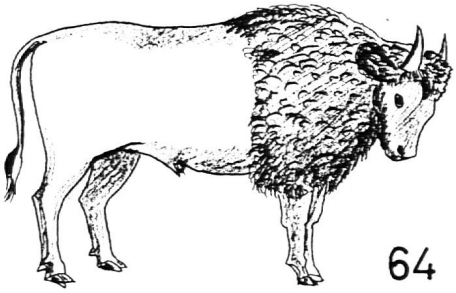

64

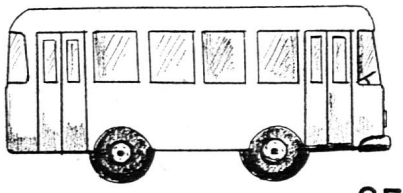

65

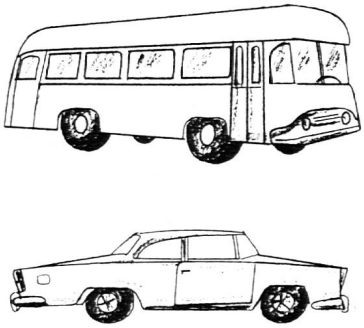

66

Madame Tussaud à Nyon

Qui peut se vanter d'avoir approché le président Mao-Tsé-toung à moins de deux mètres ou de s'être trouvé à Solférino ?

A Nyon, c'est possible !

Le Musée de cire « Historial suisse », ouvert depuis peu, se veut une vivante leçon d'histoire. En onze scènes, dans un décor restituant l'époque et le lieu de l'événement, vous trouverez, grandeur nature, les hommes qui ont marqué notre pays de leur empreinte, des trois Suisses du Grütli à Henri Dunant. Un commentaire succint, fort bien fait, diffusé par haut-parleur, rend cette visite extrêmement intéressante.

Dans une seconde partie, six personnalités mondialement connues se tiennent devant vous : face à face Mao-Tsé-Toung et le général de Gaulle, côte à côte Paul VI et Martin Luther King, ces personnalités entourant sa gracieuse majesté Elisabeth II.

Enfin, dans une troisième partie, vous pénétrez dans la Suisse des légendes : la forêt enchantée dans laquelle de subtils jeux de lumières et de glaces dévoileront ses mystères, fées et nymphes, gnomes et lutins, diables et démons.

Cette nouvelle conception du « musée » avec emploi des moyens audio-visuels est à voir et à faire voir... à nos élèves. De plus, ceux qui s'intéressent à l'art contemporain verront en annexe la galerie où s'exposent les œuvres d'artistes de chez nous. L'annonce insérée dans ce numéro vous donne les renseignements pratiques. *P.G.*

Association suisse des CEMEA

Calendrier des stages 1970

PRINTEMPS		Stages de base
Moniteurs	du 20 au 28 mars	*La Rippe (Vd)*
Moniteurs	du 27 mars au 4 avril	*(Tessin)*
Moniteurs	du 1er au 9 avril	*Ondallaz (Vd)*
Moniteurs	du 6 au 14 avril	*Vaumarcus (Ne)*
		* Stages de perfectionnement
* *Directeurs*	du 30 mars au 4 avril et du 15 au 18 mai	*La Rippe (Vd)*
* *Economes* (Journées de travail)	du 15 au 18 mai	*La Rippe (Vd)*
ÉTÉ		
* *Jeux et plein air*	du 28 juin au 6 juillet	*(à préciser)*
* *Moniteurs d'adolescents*	du 29 juin au 7 juillet	*(à préciser)*
* *Jeux dramatiques*	2e quinzaine de juin	*(Tessin)*
		Stages de base
Moniteurs pour normaliens Ne	du 30 août au 5 sept.	*(à préciser)*
Moniteurs pour candidats Ge	du 9 au 16 septembre	*Montana (Vs)*
AUTOMNE		
Moniteurs pour candidats Ge	du 18 au 25 septembre	*Montana (Vs)*

Pour tous renseignements s'adresser à :

Secr. Gr. vaudois, av. de Rumine 47, Lausanne
Tél. (021) 22 40 09

Jean-Laurent Billaud, Carrels 17, Peseux
Tél. (038) 7 85 38

Joseph Deschenaux, route de Saint-Julien 79, Carouge
Tél. (022) 43 57 45

André Grillet, chemin des Esserts 14, Petit-Lancy
Tél. (022) 42 68 22

Prix des stages : moniteurs Fr. 125.—
* perfectionnement Fr. 135.—

Inscriptions : Utiliser la formule du dépliant. Dernier délai : 3 semaines avant l'ouverture du stage.

Jeune Américaine

15 ans, cherche accueil dans famille romande. Suivrait les classes. Echange éventuel.

Jeune Allemande

18 ans, cherche accueil, vacances de Pâques, 3 semaines ; donnerait leçons et répétitions.
Renseignement auprès de M. A. Pulfer, 1802 Corseaux.

A. P.

Vacances-Jeunesse Internationales

UN MOIS SANS FRAIS EN ALLEMAGNE, EN AUTRICHE, EN FRANCE OU EN SUISSE ?

Nous cherchons des Suisses et des Suissesses de plus de 20 ans comme moniteurs pour les séjours suivants :

Pâques : (2 semaines)	Marbourg, D Rouen, F Broadstairs, GB	**mi-juillet à mi-août :**	Wilhelmshaven, D Kiel, D Zell am See, A Paris, F Rouen, F
juillet :	Ennepetal, D Osterholz, D Arnsberg, D Alsdorf, D Marbourg, D Düsseldorf, D Hanovre, D Lausanne, CH	**août :**	Lausanne, CH Cuxhaven, D Ennepetal, D Marbourg, D Düsseldorf, D Hanovre, D Vienne, A Lausanne, CH

Activité : Prendre soin d'un groupe d'adolescents durant leur séjour de vacances linguistiques. Pas d'enseignement, mais collaboration active pour le programme de loisirs déjà préparé.

Aptitudes : Bonne humeur, sympathie pour les jeunes, sens des responsabilités, capacité d'assurer une bonne ambiance pendant ces séjours soigneusement organisés. Bonnes connaissances d'allemand.

Indemnité : Voyages, pension complète, salaire convenable.

Prière de prendre contact par téléphone (038) 5 60 21, pour demander le programme détaillé.

Vacances-Jeunesse Internationales

14e Prix littéraire de l'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse — Année 1970

Le comité romand de l'OSL, soucieux d'obtenir des textes de valeur, organise, grâce à l'appui financier d'un mécène lausannois, un nouveau « Prix littéraire » offert à tout écrivain de langue française.

Conditions du concours

1. Les textes présentés doivent être inédits.
2. Le choix du sujet est libre : aventures, voyages, histoire, fantaisie... Néanmoins, chaque récit visera à laisser à l'enfant un souvenir bienfaisant et lumineux. Aucune allusion à des pratiques ténébreuses, spirites et autres, ne sera acceptée, même dans les contes de fée. Les va-

leurs éducatives et littéraires entrent en ligne de compte dans les appréciations du jury.

3. Les manuscrits auront de 800 à 900 lignes dactylographiées, format commercial (200 à 300 lignes pour manuscrits à l'intention des tout petits).
4. Les envois seront anonymes, accompagnés d'une devise reproduite sur une enveloppe fermée contenant le nom de l'auteur et l'adresse.
5. Les textes seront adressés, en trois exemplaires, à M. F. Rostan, chemin de Bellevue 30, 1000 Lausanne (Suisse) **avant le 30 juin 1970.**
6. Le jury, présidé par M. Maurice Zermatten, homme de lettres, jugera sans appel.
7. Il sera décerné trois prix aux auteurs des meilleurs textes jugés dignes d'être publiés, soit :
   a) un premier prix de 700 francs
   b) un deuxième prix de 600 francs
   c) un troisième prix de 500 francs
8. Les manuscrits primés deviennent propriété exclusive de l'OSL et seront publiés en édition illustrée par les soins du secrétariat central.
9. Les textes non retenus seront retournés à leur auteur.
10. Les écrivains participant à ce concours littéraire s'engagent à accepter les conditions ci-dessus.

Lausanne, janvier 1970.

Le président du Comité romand de l'OSL
Fr. Rostan

Guilde de documentation SPR

En novembre dernier a paru à la Guilde de documentation une étude conduite par J.-P. Duperrex sur « La Chartreuse de la Valsainte ». Comme nos collègues fribourgeois et valaisans ne recevaient pas l'« Educateur » à l'époque, et que le sujet traité est susceptible de les intéresser au premier chef, pardonnez-moi, collègues, de retracer en quelques lignes les caractéristiques de ce travail.

Relevons tout d'abord la façon particulière dont l'auteur aborde le monument, considéré comme un *témoin* de l'histoire du clergé régulier au Moyen Age. Les enfants sont invités à pénétrer, par le truchement de 19 documents photographiques, au cœur même du couvent. Par équipes, ils observeront ce qui les entoure, et dresseront l'inventaire de leurs trouvailles. Un questionnaire accompagne chaque photo, suscitant une observation plus poussée de tel détail intéressant, encourageant l'élève à s'interroger sur le « comment » et le « pourquoi » des choses. Chaque groupe de recherche présentera à la classe le résultat de ses investigations, devant le cliché projeté sur l'écran (chaque photo est doublée d'une diapositive 5 × 5). Il exposera les questions restées sans solution, et chacun tentera d'y répondre, le maître apportant, en dernier ressort, les informations manquantes utiles à une bonne compréhension.

Cette démarche originale remet en question notre enseignement de l'histoire, trop souvent confié à la mémoire, trop souvent livresque, et par là promis à un oubli certain. Si cela pouvait nous inciter, chers collègues, à nous pencher sur la question et à repenser le problème à la lumière des documents locaux (ruines, archives, etc.) qui fourmillent aux abords de notre bâtiment scolaire, on n'ose imaginer la richesse documentaire que produirait un tel quadrillage « historique » du territoire !

Précisons encore que fiches et clichés s'accompagnent d'une brochure dans laquelle l'auteur a amassé tous les renseignements utiles au maître, ainsi que d'une bande magnétique (60 min. à 9,5 cm/sec.) réalisée au couvent. Le témoignage émouvant d'un frère de la Valsainte apporte à cette étude tout son poids de chaude communion humaine. Enfin, trois dioramas vous sont proposés, réalisables par les élèves, qui permettent de prolonger l'acquisition de la connaissance par une activité manuelle.

Le père prieur de la Valsainte, à qui nous avons offert cette réalisation en hommage, nous a fait part de son approbation enthousiaste, et nous ne résistons pas au plaisir de citer quelques lignes : « ... J'ai examiné de très près les documents que vous m'avez envoyés et je ne peux que vous féliciter pour votre excellent travail... J'ai constaté avec plaisir que tout ce que vous dites est parfaitement exact, ce qui est très important car on raconte tant de choses fausses, voire ridicules, sur les moines en général, et sur nous en particulier. Par ailleurs, il n'y a pas une seule fausse note dans votre présentation, et vous dites tout avec tant de justesse et de délicatesse... Je souhaite le meilleur succès à votre travail et une large diffusion dans les écoles afin que les enfants connaissent le vrai visage des moines et ne se laissent pas tromper par toutes les sottises qui courent sur notre compte... »

Souhaitons avec Fr. Nicolas-M. Barras, père prieur à la Valsainte, que de nombreux élèves pourront profiter, par votre intermédiaire, chers collègues, de l'étude intelligente proposée par J.-P. Duperrex. Le président de la Guilde :
André Maeder

N.B. — En cette fin d'année scolaire, permettez-moi de vous rappeler deux brochures disponibles à la Guilde :

76 Epreuves d'examen d'entrée à l'Ecole normale de Lausanne ;
86 Epreuves d'entrée en classe supérieure vaudoise.

Voir ci-contre fac-similés de deux fiches et d'un diorama.

BULLETIN D'INSCRIPTION

à adresser à Louis Morier-Genoud, 1843 Veytaux.

Veuillez me faire parvenir ..... ex. de « La Chartreuse de la Valsainte (19 fiches, 19 clichés en noir-blanc, un hors-texte et 3 dioramas) au prix de Fr. 16.—, plus frais d'envoi.

Veuillez joindre ..... ex. de la bande magnétique (60 min. à 9,5 cm/sec.) au prix de Fr. 9.— la pièce.

Je m'intéresse à ..... ex. séparés de chacun des dioramas, à Fr. 0,10 la pièce.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse exacte : ..... Domicile : (No postal) .....

8

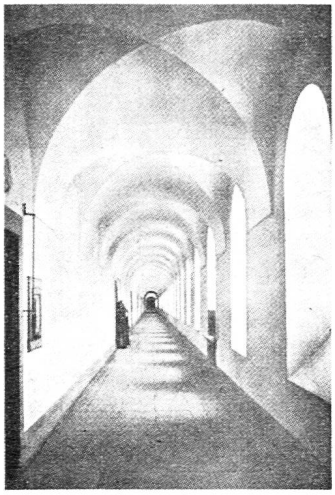

Ce grand corridor se nomme <u>le cloître</u> .
Cherche dans le dictionnaire le sens de ce mot .

Dans quel style le cloître a-t-il été bâti ?
Evalue sa longueur .

Si tu avais de bons yeux , tu verrais tout au fond la statue de Saint Bruno .
Renseigne-nous sur ce personnage .

Où mènent les portes qui s'ouvrent à gauche du corridor ?
Sont-elles nombreuses ?
Quelle indication cela nous donne-t-il ?

A quoi ce cloître te fait-il penser ?

Quelle impression produit-il sur toi ?

14

Dans quelle pièce te trouves-tu ? Quelles sont ses dimensions ? Dresse l'inventaire des outils . Que penses-tu de cet outillage ?
Décris le costume du père . Convient-il bien pour ce travail ? Pourquoi ?
Pourquoi les moines ont-ils chaque jour l'obligation de faire quelques heures de travail manuel ?
A quel personnage du Nouveau Testament songes-tu en voyant cette scène ?

Fac-similés de deux fiches (original : format A5)

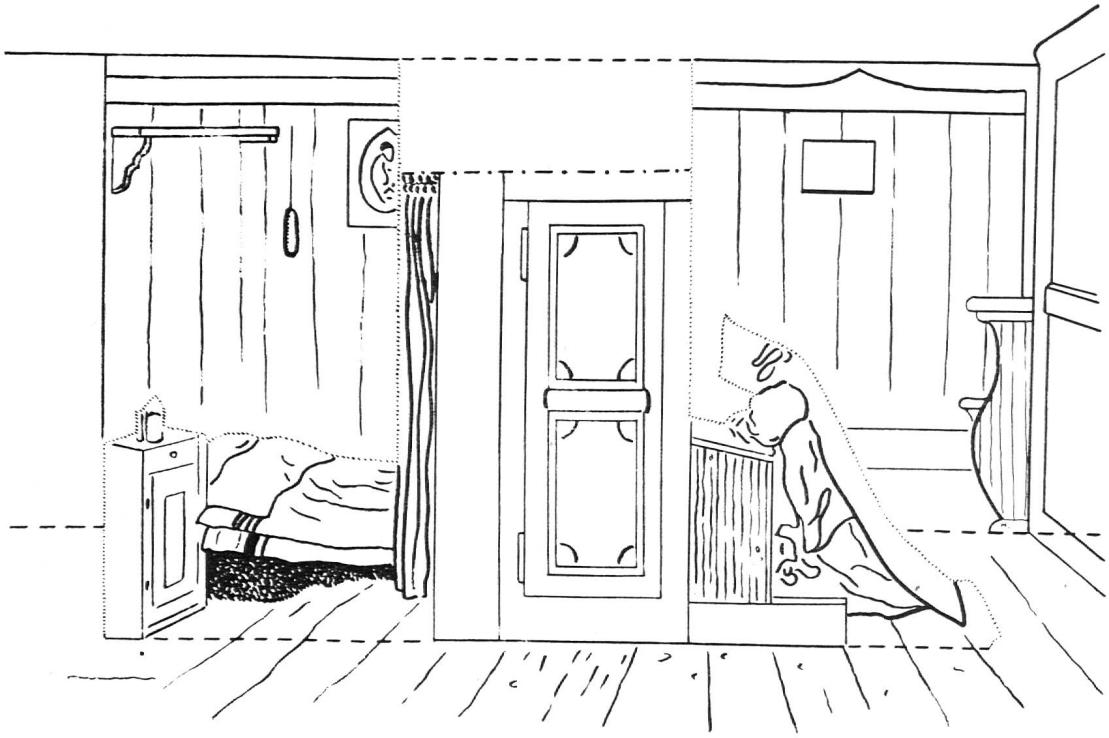

Fac-similés réduit d'un diorama (original : format A4)

le dessin

édition romande
de ZEICHNEN UND GESTALTEN
onzième année

1

organe de la
SOCIÉTÉ SUISSE DES MAITRES DE DESSIN
Paraît six fois l'an en supplément de l'« EDUCATEUR »

Rédacteur: C.-E. Hausammann
Place Perdtemps 5 1260 Nyon

Société suisse des maîtres de dessin

*La SSMD, fondée à Zurich en 1904, a pour objectif de promouvoir l'enseignement du dessin et des activités créatrices connexes à tous les niveaux scolaires, de l'école maternelle à l'école professionnelle. Son souci porte particulièrement sur les écoles primaires et secondaires dont elle atteint les enseignants par l'intermédiaire de ce bulletin. Celui-ci propose aux uns et aux autres des exemples d'expériences réalisées dans des classes de Suisse alémanique ou de Suisse romande. Grâce à l'*Educateur *qui nous ouvre ses colonnes pour la onzième année, sa diffusion va s'étendre dès maintenant aux cantons de Fribourg et du Valais : nous souhaitons que nos lecteurs de ces régions y trouvent d'utiles renseignements, mais aussi veuillent bien nous faire part de leur activité.*

Le rédacteur de *Le Dessin* donnera volontiers aux intéressés toutes indications utiles concernant les articles qu'ils seraient disposés à lui proposer. Quant à ceux qui souhaiteraient suivrent de plus près les activités de la SSMD, ils trouveront des renseignements à la rubrique « Communiqués ». *Ceh.*

L'Arche de Noé

Livre d'images réalisé à l'école secondaire (= primaire supérieure) de Kriens/LU
Classe de troisième mixte (15-16 ans)
Linogravure, format A5

C'est la troisième fois que les élèves de notre école éditent un ouvrage imprimé en sérigraphie. A Noël 1963 paraissait *Blancheneige* (200 exemplaires), à Pâques 1967 une *Bible en images* (120 ex. — Cf. *Le Dessin* du 14.2.69), à Pentecôte 1969 enfin *L'Arche de Noé,* tous au format A5.

Cette œuvre collective est formée d'une suite de trente-cinq linos gravés dont l'unité est assurée par le thème et par la technique. Réalisée dans un esprit œcuménique, elle représente pour les élèves un souvenir tangible de leur dernière année d'école.

Le thème choisi présente un choix innombrable de possibilités. Une discussion préalable permet de mettre en évidence celles qui contiennent en puissance le plus de qualités visuelles. Chaque élève choisit alors le sujet dont les difficultés d'interprétation correspondent le mieux à ses aptitudes : les moins doués ont la priorité du choix et ainsi la possibilité d'entreprendre un sujet tout simple. C'est la présence de ces derniers qui nous a déterminé à retenir ce thème biblique car il nous permettait d'éviter une trop grande inégalité des différentes planches. Les contingences de la gravure sur linoléum contribuent de leur côté à la cohésion interne.

Ce livre d'images n'est donc pas, comme on aurait peut-être pu l'imaginer, l'œuvre de quelques privilégiés seulement ; mais au contraire, toute la classe y a collaboré et nous avons voulu que le caractère collectif de cette expérience reste nettement apparent : chaque enfant utilise son propre langage graphique sans que la vigueur de son expression personnelle soit freinée par une quelconque recette.

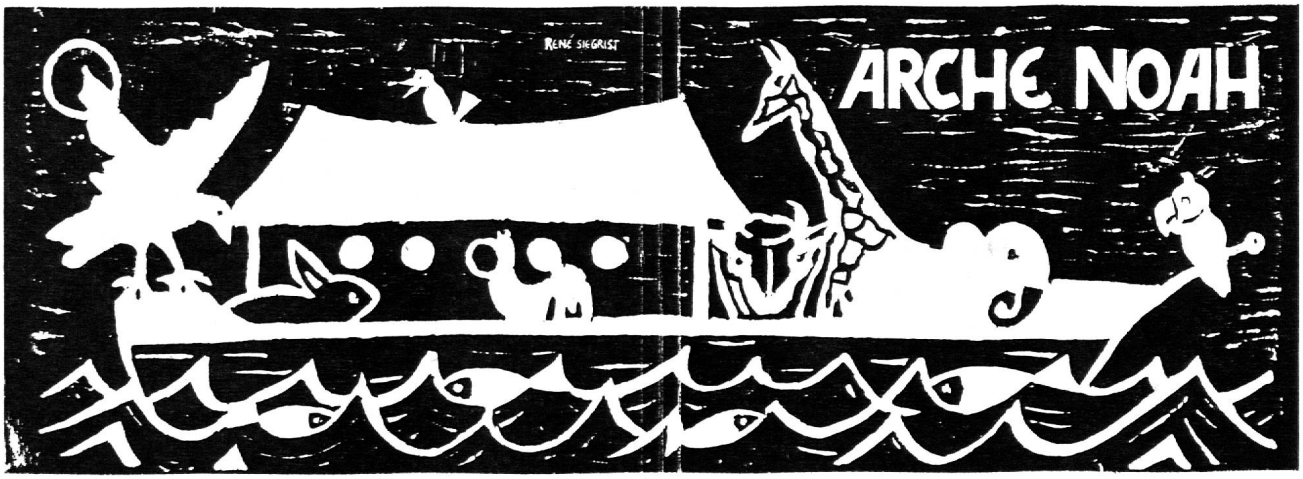

La composition du motif, le choix d'un fond présentent de nombreuses difficultés. C'est pourquoi, en tout premier lieu, nous fixons la succession des couples d'animaux qui détermine l'alternance rythmique de la couleur (contraste clair-obscur) et de la forme. Le fond est en général abstrait du biotope qu'il ne s'agit nullement de figurer, mais bien de signifier. Pour souligner la marche des animaux vers l'arche, on cherche à les présenter en mouvement plutôt que dans une attitude statique.

Une fois toutes les épreuves au point, les élèves se sont rendus à l'atelier de sérigraphie Bösch de Lucerne pour assister à la transposition de leur œuvre. Il faut encore préciser que la double planche gravée pour la couverture a été imprimée en négatif pour lui donner plus de corps et en permettre le coloriage.

L'impression ne marquait pas la fin de notre entreprise mais nous amenait au seuil de la partie commerciale. La vente, au profit de l'atelier pour handicapés de Horw, demandait à être soutenue par une campagne publicitaire dans la presse et par le moyen d'affiches. Pour celles-ci on a utilisé des couvertures tirées en surnombre et complétées par un texte adéquat.

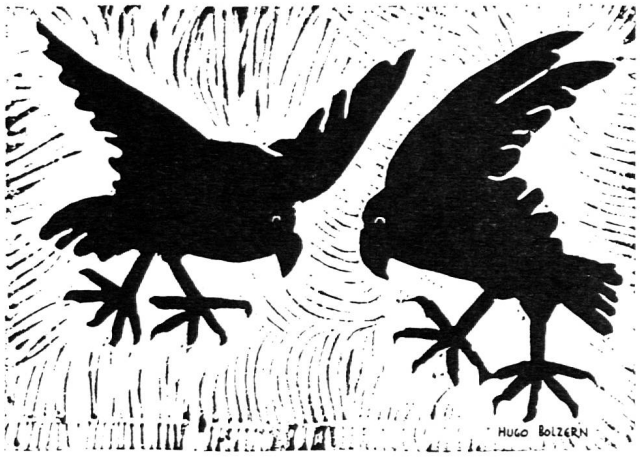

Quelques exemplaires (à Fr. 7.—) sont encore disponibles chez *Max Herzog,* maître de dessin, Kantonsstrasse 93, *6048 HORW.*

Le Cantique de Frère Soleil

Collège cantonal de Schaffhouse (17-18 ans)
Impression polychrome au pochoir - Aquarelle liquide Ecoline

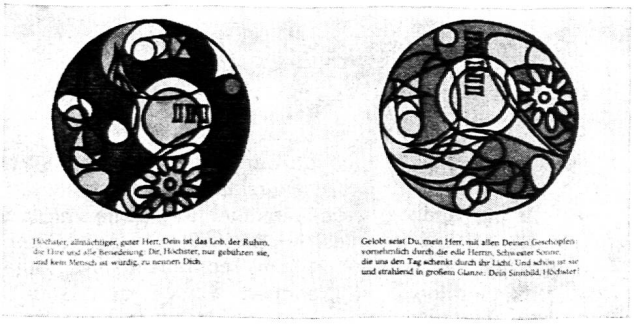

Recherchant un texte propre à la publication d'une plaquette illustrée pouvant intéresser les bibliophiles, notre attention s'est arrêtée sur le *Cantique de Frère Soleil* de saint François d'Assise, dix brèves strophes louant le Créateur à travers sa Création. Conservé en haut italien, le texte de ce cantique a été relevé au chevet de François moribond par l'un de ses confrères du cloître Saint-Damien. Une expérience analogue de Dieu a été formulée en notre temps par Teilhard de Chardin, la même transparence du Monde en face de son origine divine : ainsi le *Cantique de Frère Soleil,* qui date de 1225, n'a rien perdu de son actualité spirituelle.

Très haut, tout-puissant, bon Seigneur,
à toi sont les louanges, la gloire et l'honneur, et toute bénédiction.
A toi seul, Très Haut, ils conviennent,
et nul homme n'est digne de prononcer ton nom.

Loué sois-tu, mon Seigneur, avec toutes tes créatures,
spécialement monseigneur frère soleil,
qui donne le jour et par qui tu nous éclaires.
Il est beau et rayonnant avec une grande splendeur,
de toi, Très Haut, il est le symbole.

Loué sois-tu, mon Seigneur, pour sœur lune et les étoiles,
dans le ciel tu les as créées claires, précieuses et belles.

Loué sois-tu, mon Seigneur, pour frère vent,
pour l'air et le nuage, pour le ciel pur et tous les temps,
par lesquels à tes créatures tu donnes soutien.

Loué sois-tu, mon Seigneur, pour frère feu,
par lequel tu illumines la nuit.
Il est beau et joyeux et robuste et fort.

Loué sois-tu, mon Seigneur, pour sœur terre notre mère,
qui nous soutient et nous nourrit,
et produit divers fruits avec les fleurs aux mille couleurs et l'herbe.

Loué sois-tu, mon Seigneur, pour ceux qui pardonnent par amour [pour toi
et supportent douleur et tribulation.
Bienheureux ceux qui persévèrent dans la paix,
car par toi, Très Haut, ils seront couronnés.

Loué sois-tu, mon Seigneur, pour notre sœur la mort corporelle,
à qui nul homme vivant ne peut échapper.
Malheur à ceux qui meurent en péché mortel,
bienheureux ceux qui se trouveront dans tes très saintes volontés,
car la seconde mort ne leur fera point de mal.

Louez et bénissez, mon Seigneur, et rendez-lui grâces,
et servez-le avec grande humilité *.

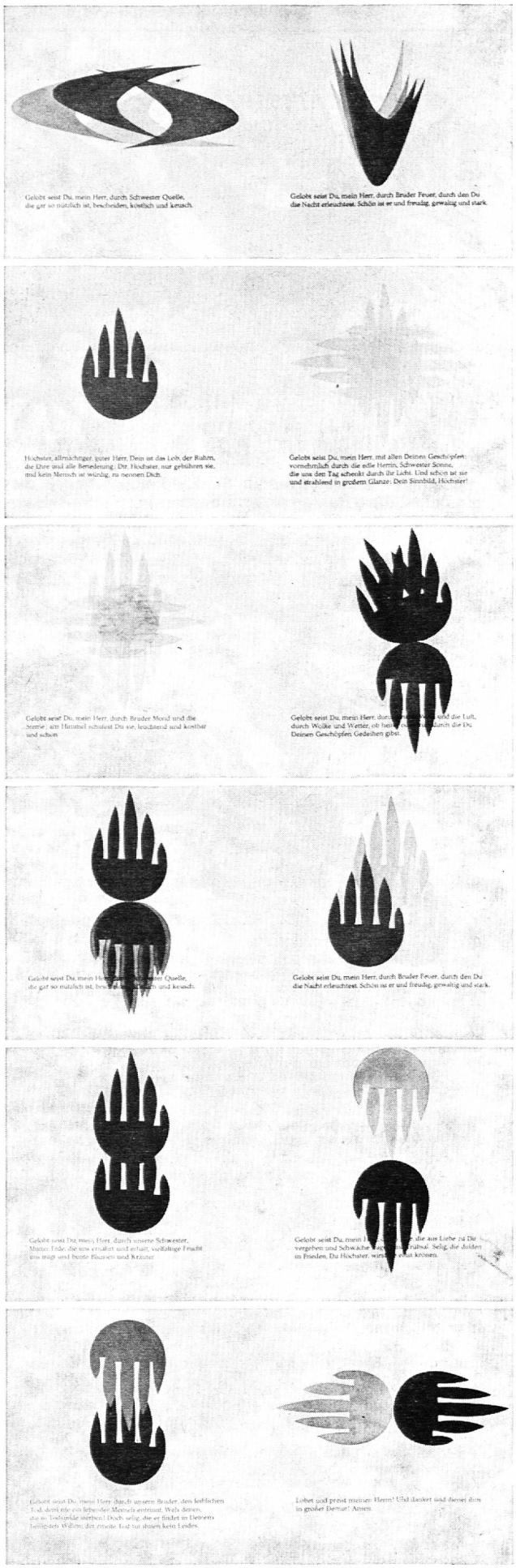

Le contenu inhabituel de ce texte, sa forme de prière demandent tout d'abord une discussion préalable avec les élèves.

Notre plan prévoyait d'emblée que chacun des participants disposerait de plusieurs exemplaires, cadeaux probables vis-à-vis desquels il devrait se sentir engagé. J'ai été enchanté de voir tous mes élèves relever ce défit, bien décidés à mettre leurs mains et leur esprit au service de ce travail.

Dûment autorisés par les Editions Rex à reproduire le *Cantique* dans la version allemande du Père Leutfried Signer, nous pûmes en confier le tirage à l'Imprimerie Coopérative d'Arbon qui, généreusement, accepta de composer tous les textes à la main (*Antiqua* 14 points de Diethelm) et de l'imprimer sur cinq doubles pages destinées à recevoir ensuite l'illustration (21,5 × 43 cm, une seule face). Deux cahiers supplémentaires comprennent l'un les titres et indications de tirage, l'autre la confrontation synoptique du poème en haut italien et en version allemande. Le tout est contenu dans un emboîtage de carton gris, nu ou recouvert, qui achève de lui donner son caractère d'œuvre pour collectionneurs. Il était nécessaire de donner à ce texte une illustration qui en soit contemporaine par l'esprit. Nous avons donc recherché un jeu de signes colorés, qui dans les meilleurs des cas se rapprocheraient de symboles. Il s'agissait en fait de trouver une forme de base (un « moellon optique », comme nous l'avons définie) dont l'emploi répété, par juxtaposition, par superposition, par renversement ou par rotation, permettrait d'arriver au signe approprié à chaque strophe. La combinaison des couleurs vise à accentuer la combinaison des formes. Un motif unique a été adopté par la majorité des élèves. L'un ou l'autre de ceux-ci cependant s'est risqué à créer pour chaque strophe une forme nouvelle, variété certes enrichissante, mais parfois aussi nuisible à l'unité de l'ensemble.

Chaque élève a réalisé de trois à six exemplaires d'après son projet. Cette réalisation est intervenue au moyen de pochoirs découpés dans de la carte ou du papier d'emballage. Les uns ont simplement et directement poché la couleur, d'autres ont préféré colorier les formes préalablement détourées au crayon.

De sa propre initiative, une élève a choisi une technique différente et plus subtile. Elle a gravé une composition circulaire, symbolisant et la Terre et le Soleil, dont les tracés noirs jouent le rôle des plombs dans un vitrail. La rotation du cliché de linoléum, un coloriage toujours nouveau et accordé au texte, conjuguent parfaitement unité et diversité (cf. illustration en tête de l'article).

Hans Gerster.

* Texte français emprunté à **Œuvres de saint François d'Assise,** traduction, introduction et notes par Alexandre Masseron, Ed. Albin Michel, Paris 1959.

Livres utiles

Couleur et composition

Sous ce titre, la seconde partie de *Art et technique du Dessin* * de Robert Girard poursuit tout à fait dans la ligne du volume analysé précédemment ici même (cf. *Educateur* N° 24/1966, et aussi N° 39/1969). Il s'agit d'une plaquette maniable (27 × 21 cm) contenant une foule de notions théoriques et pratiques réunies en dix-huit chapitres :

1. L'art — 2. La couleur — 3. Le plaisir des yeux — 4. La peinture : généralités et techniques — 5. Art et technique de la peinture — 6. La composition — 7. La composition dans la nature — 8. Les rythmes — 9. Les harmoniques — 10. Naissance, évolution et esthétique d'une forme naturelle — 11. La spirale et l'hélice — 12. La composition décorative plane — 13. Les triangles — 14. Le carré — 15. Le rectangle — 16. Le pentagone — 17. La composition décorative — 18. La composition libre.

* Editions Nathan, Paris.

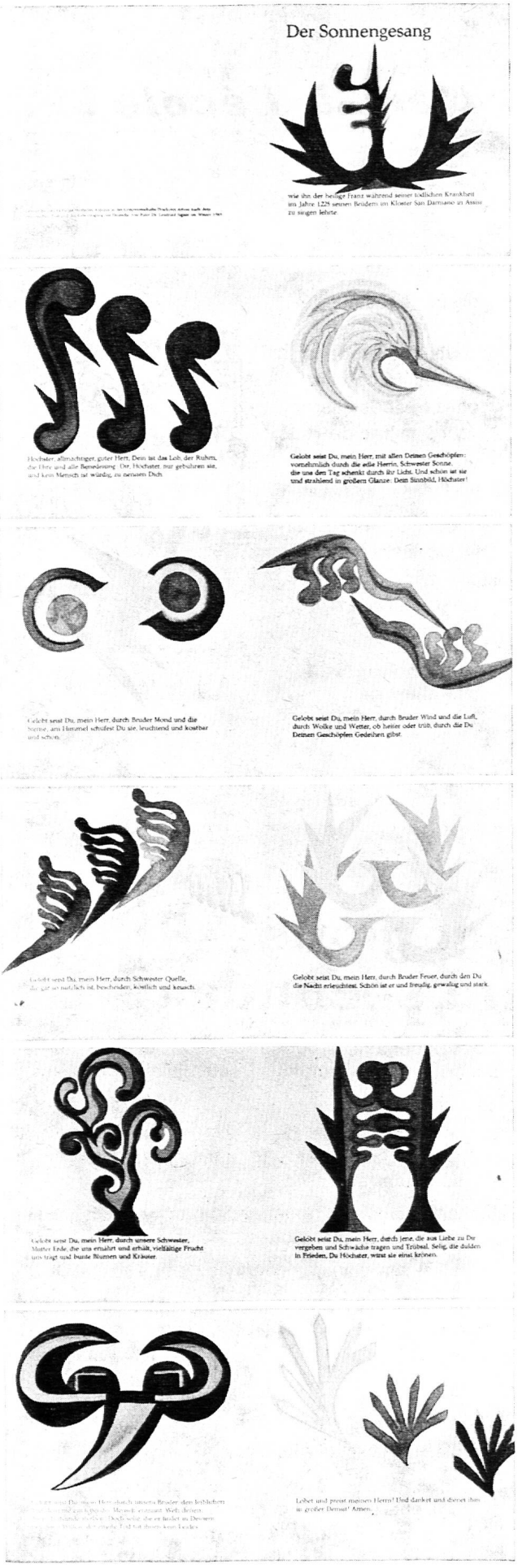

Ces titres suffisent à montrer que dessin et composition priment la couleur et aussi que l'étude ornementale joue un rôle plus important que l'expression spontanée. Ces titres témoignent encore que la matière à enseigner préoccupe plus l'auteur que la manière de l'enseigner ; un groupement bien ordonné dans un nombre restreint de pages, une centaine, rend facilement assessibles à l'instituteur des notions qui pour beaucoup restent peu précises et complètent heureusement celles qui avaient été présentées dans le premier volume.

Mais si le maître compte trouver ici un guide pédagogique élaboré en fonction du développement des élèves, il sera déçu : aucune mention de degré ou d'âge ne lui permet de savoir quand il convient d'enseigner telle ou telle chose — tout au plus pourra-t-il chercher à établir un parallèle avec le cours de géométrie et celui de dessin technique. Une fois de plus on admirera la clarté des explications, en s'étonnant du caractère verbal encore souvent conservé par l'enseignement français. *Ceh.*

Communiqués

Moyens de transport et voies de communication

Toute classe — terminale d'un gymnase aussi bien qu'enfantine — ayant entrepris des travaux sur ce thème est invitée à les proposer pour l'exposition 1970 qui aura lieu à Coire.

Les travaux seront groupés par « leçons » ou « séries de leçons » et comprendront non seulement les travaux achevés, mais aussi des coupes longitudinales (tous les exercices de quelques élèves, dès le premier croquis, avec les esquisses, ébauches, quelles qu'en soient les techniques, travaux inachevés, et même photos à des stades intermédiaires) et des coupes horizontales (travaux de toute la classe à un stade donné). Les lots de travaux seront accompagnés d'un bref texte explicatif et d'un répertoire dont les indicatifs se retrouveront au verso des travaux concernés sur lesquels on n'oubliera pas d'indiquer l'adresse de la classe. Il est important de mentionner le type d'école, l'âge et le sexe des élèves et si possible la durée du travail. Les organisateurs souhaitent également recevoir des photos de la classe au travail : ils envisagent de présenter les meilleures photos en agrandissement.

Délai d'envoi des travaux : 21 mars 1970

Adresse : Mathias Balzer, maître de dessin, Bühel 61, **7023 Haldenstein.**

L'exposition sera ouverte à l'occasion de l'assemblée officielle du corps enseignant grison, ainsi que du congrès de la SSMD. Faute d'avoir jusqu'à ce jour pu trouver les fonds nécessaires pour couvrir tous les frais qu'assumait précédemment la Chevron Oil, les groupements qui souhaitent présenter cette exposition dans leur région doivent se préoccuper des moyens de payer transport, location des locaux et publicité.

Adhésion à la SSMD

Les actes de candidature peuvent être présentés au comité de la section locale la plus proche ; les intéressés qui pour des raisons de convenance désirent être membres indépendants s'adresseront au Comité central. La SSMD reconnaît des **membres actifs** (maîtres de dessin breveté, maîtres enseignant le dessin à plein temps) et des **membres associés** (autres enseignants).

Comité central

Président : Walter Mosimann, Gufenhaldenweg 24, 8708 Männedorf.
Vice-président : Pierre Borel, 48, Port-Roulant, 2009 Neuchâtel.

Genève

Président : François Gressot, 35, ch. des Pâquerettes, 1213 Petit-Lancy.

Neuchâtel

Président : Marcel Rutti, Les Pralaz, 2034 Peseux.

Tessin

Président : Pietro Grazzi, 6532 Castione.

Vaud

Présidente : Mlle Marianne Braissant, 6, Saint-Etienne, 1510 Moudon.

Communauté des maîtres d'Ecole normale

Président : Walter Mosimann, Gufenhaldenweg 24, 8708 Männedorf.

INSEA - Société internationale pour l'éducation artistique

L'INSEA tiendra son congrès 1970 à COVENTRY (Grande-Bretagne) du 8 au 19 août, et se préoccupera de la mission de l'éducation artistique à l'orée du XXIe siècle. Se renseigner chez **M. D. BETHEL, 2 Queens Road, KENILWORTH CV8 1JQ, Angleterre.**

Duplicateur à alcool « FACIT ». Prise du papier automatique. Service après vente. Fr. 450.—.

Faire offres sous chiffre N° 6224 à l'« Educateur », p.a. Imprimerie Corbaz, 22, avenue des Planches, 1820 Montreux.

Louez votre maison pendant les vacances à des instituteurs (2000) hollandais/anglais.

Event. échangeons ou louons.

E. Hinloopen, prof. d'anglais, Stetweg 35, Castricum, Hollande.

Chalet de vacances
moderne, entièrement neuf,
pour groupes et écoles,
à la Bettmeralp, 1950 m., Valais
à deux pas du glacier d'Aletsch

Si vous voulez offrir à vos élèves la découverte du panorama merveilleux des plus hautes Alpes valaisannes et bernoises, louez alors la maison de vacances de la commune de Möriken-Wildegg ! Son aménagement rationnel, son confort, son équipement moderne et complet permettent à chacun d'être hébergé agréablement. Location en été et en hiver. Renseignements et prospectus à l'adresse suivante : Gemeindekanzlei, **5115 Möriken-Wildegg** AG, Tél. (064) 53 12 70.

L'art à l'école . . .

Oui... Et pour obtenir de bons résultats dans ce domaine, seuls des produits de qualité choisis chez le spécialiste sont à même de vous donner entière satisfaction !

Dessin, peinture, huile, gouache, céramique sans cuisson, émaux, linogravure, etc...

Voyez notre rayon « Beaux-Arts »

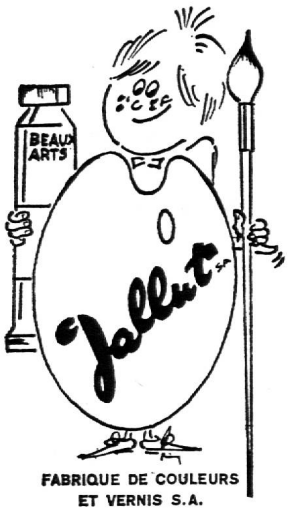

FABRIQUE DE COULEURS ET VERNIS S.A.
1000 LAUSANNE
Cheneau-de-Bourg 1 - Tél. 22 33 98

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Etudes pédagogiques de l'enseignement secondaire

Ces études, organisées par la direction générale de l'enseignement secondaire, sont ouvertes aux gradués de l'Université de Genève, aux diplômés d'une école polytechnique suisse, ainsi qu'aux porteurs d'un titre équivalent.

Elles comprennent : une année de formation pédagogique (suppléance de 8 à 10 heures, stage dans les écoles, études théoriques et pratiques) et une année d'application (suppléance dirigée dans les écoles secondaires).

Le certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire, nécessaire pour la nomination dans l'enseignement secondaire genevois, est délivré aux candidats qui ont réussi ces études.

La première année, les candidats reçoivent un traitement fixe ; la deuxième année, leur rétribution correspond à la suppléance dont ils sont chargés.

Les inscriptions pour l'année scolaire 1970-1971 doivent parvenir à l'adresse ci-dessous entre le 23 février et le 21 mars 1970.

Pour tout renseignement s'adresser aux

Etudes pédagogiques de l'enseignement secondaire,
16, chemin du Bouchet, 1211 Genève 19, téléphone 34 81 25.

Le conseiller d'Etat chargé
du Département de l'instruction publique :
André Chavanne

6 Bibliothèque Nationale Suisse
3000 B E R N E

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux